



Mémoire de géopolitique

Thème d'étude:

La politique française en Méditerranée

Auteur de l'étude : Commandant Eric CHARPENTIER (Groupe C5)

Directeur de recherche :

M. Jean-François DAGUZAN

Maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique

Avril 2001

Sommaire

Partie I :

Les fondements historiques, politiques et culturels de la
politique française en Méditerranée

De Charlemagne à la Révolution française

Le rôle de la rivalité franco-britannique dans la détermination
d'un espace de puissance

L'expédition d'Egypte ou l'expression stratégique de la
Méditerranée

L'expansion coloniale

Les lendemains difficiles de la 2^{ème} Guerre mondiale

La politique arabe de la France de 1963 à 1985

La « méditerranéisation » de la politique française

Partie II :

La politique méditerranéenne de la France : diplomatie collective
et stratégie de puissance

Des intérêts de la France en Méditerranée

Défis et risques dans l'espace méditerranéen

Le Forum méditerranéen : solidarité formelle pour un processus
informel

Le processus de Barcelone

Les effets discutables d'une « nouvelle politique arabe »

INTRODUCTION

La Méditerranée, considérée pendant des siècles comme le centre du monde, constitue depuis toujours une zone de confrontation et un carrefour d'échanges. Dans la revue « Trimestre du monde », Paul Balta¹ écrit à son sujet : « Mer de toutes les migrations, de tous les métissages - en dépit de fortes affirmations identitaires - elle est aussi ... une grande accoucheuse de civilisations ». L'auteur rappelle en outre que notre civilisation s'est modelée à partir d'un triple héritage : gréco-romain, judéo-chrétien et arabo-musulman. Au gré des échanges et des relations, parfois belliqueuses, les mondes occidental et oriental vont ainsi s'enrichir mutuellement : l'influence de la brillante société arabe aura en effet une influence à la fois déterminante et bénéfique sur la renaissance européenne, de même les philosophes du siècle des Lumières et la révolution industrielle favoriseront l'avènement de la Nadha arabe au XIX^{ème}. Aujourd'hui, la « Mare Nostrum », à l'heure où de multiples conflits la déchirent et de nombreuses menaces pèsent sur l'ensemble du bassin, n'apparaît plus comme un ensemble cohérent. Point de rencontre entre les trois grandes religions monothéistes, point de contact entre les continents asiatiques, africain et européen, la « mer intérieure » présente de multiples lignes de partage entre des espaces économiques, politiques, démographiques et sociaux de niveaux différents. Ces fractures patentes sont à l'origine de déséquilibres peu enclins à favoriser la stabilité et la sérénité.

L'histoire des relations entre la « France » et l'espace méditerranéen débute véritablement à l'aube du IX^{ème} : en 801, Louis le Pieux, fils de Charlemagne, prend Barcelone aux envahisseurs islamiques et l'année suivante, une ambassade franque est envoyée à la rencontre du calife Haroun al-Rachid. Cet épisode annonce l'esquisse d'une politique méditerranéenne entre Aix-la-Chapelle et Bagdad. La politique de la France en Méditerranée connaît ensuite des expressions variées, évoluant au gré de ses pôles d'intérêts et de ses représentations de l'espace régional ou subissant l'influence des luttes de puissances et des ruptures géopolitiques. Les conflits religieux, le commerce et la culture rythment les premières démarches françaises. La géographie et l'histoire font ensuite de la France une puissance en lutte pour la première place avec l'Espagne, puis avec la Grande-Bretagne à partir du XVIII^{ème} siècle. La campagne d'Egypte de 1798, la conquête d'Alger en 1830, la protection des chrétiens du Liban en 1860,

¹- Ancien journaliste du Monde et spécialiste des questions méditerranéennes.

le percement puis l'inauguration du canal de Suez en 1869, l'installation en Tunisie représentent les jalons d'une emprise durable et d'une construction impériale qui se veut civilisatrice. Succédant à l'expansion coloniale, le temps de la décolonisation et de la logique des blocs marque la transition et l'expression d'une politique visant à redonner, par le truchement de l'espace méditerranéen, un rôle mondial à la France. Progressivement teintée de mercantilisme, cette politique perdure jusqu'au début des années 90 où elle subit de plein fouet les conséquences de la dépoliarisation et de la crise du Golfe. Un temps nouveau s'affirme, celui du partenariat, avec lequel la dimension euro-méditerranéenne devient le cadre approprié pour l'énoncé d'une politique méditerranéenne.

Pour mieux comprendre la genèse de l'action de la France en Méditerranée, la première partie de l'étude s'attache à rappeler les facteurs historiques, politiques et culturels qui la soutiennent. La deuxième partie met en relief les raisons contemporaines qui motivent la dynamique française dans l'espace méditerranéen, avant de s'attarder sur les composantes d'une politique qui oscille entre deux tendances : la promotion d'une diplomatie collective et l'affirmation d'un leadership régionale.

I FONDEMENTS HISTORIQUES, POLITIQUES ET CULTURELS DE LA POLITIQUE FRANCAISE EN MEDITERRANNEE

La position géographique de la France constitue un facteur déterminant de sa vocation « naturelle » et historique à jouer un rôle prépondérant en Méditerranée².

Ce dessein se voit néanmoins contrarié au fil des siècles par l'influence d'autres puissances, notamment la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et connaît différentes expressions, allant de l'expansion commerciale à la protection des minorités chrétiennes d'Orient, de la colonisation à l'intérêt stratégique pour les champs pétrolifères, d'un instrument de l'ordre bipolaire jusqu'à la promotion contemporaine d'une stratégie collective régionale.

² - Chériguy Hayète, La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership, L'Harmattan, Paris, 1997, p.23.

I. 1 DE CHARLEMAGNE A LA REVOLUTION FRANCAISE

I. 1. 1 L'Orient ou les origines d'une présence française

On fait communément remonter les premières relations suivies entre la France - et plus largement l'Europe - et le monde arabo-musulman à Charlemagne et au calife Haroun Al-Rachid qui échangent alors ambassades et présents. Les clés d'or du Saint-Sépulcre que le calife fait parvenir à l'empereur d'Occident ouvrent « l'histoire moderne des relations entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée ... »³. Depuis cette époque, les relations se poursuivent, opposant ou rapprochant, tour à tour, les deux rives de la mer intérieure.

L'histoire commence en fait en 711, date à laquelle l'Islam triomphant, face à une Europe encore balbutiante, franchit le détroit de Gibraltar et conquiert en quelques années la péninsule ibérique. L'avance de la vague islamique se poursuit, à travers l'Aquitaine, jusqu'au centre de la France. Mais la victoire de Charles Martel en 732 près de Poitiers annonce le reflux de la conquête. Les troupes musulmanes sont progressivement repoussées au sud des Pyrénées et s'implantent pour plusieurs siècles en Espagne. Avec les Croisades (1096-1270), les Francs lancent une offensive en sens inverse, installent des Etats latins en Palestine et en Syrie. Malgré les affrontements, les flux commerciaux se maintiennent et même se développent entre les villes de Provence, du Roussillon et le Levant ou le Maghreb⁴. Philippe III, fils et successeur de Saint-Louis, mort devant Carthage en 1270, signe avec le roi de Tunis le plus ancien traité connu entre la France et un état du Maghreb⁵.

Deux siècles plus tard, lorsqu'il devient en 1440 le Grand Argentier de Charles VII, Jacques Cœur est à la tête d'un empire commercial fondé sur les échanges avec le Levant. Ces relations, même si elles se traduisent principalement par l'expansion du commerce, conservent un intérêt multiple : au développement des ports et aux progrès de la navigation, il convient de rajouter une influence culturelle particulièrement enrichissante. En effet, à l'aube du premier millénaire, une civilisation arabo-musulmane s'épanouit et apporte au monde, entre autres, les sciences de la physique et de l'astronomie, l'optique, la chirurgie et les mathématiques.

³ - Balta Paul & Rulleau Claudine, La politique arabe de la France de De Gaulle à Pompidou, Sindbad, Paris, 1973, p.13.

⁴- Périgot Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.11.

⁵- Balta Paul & Rulleau Claudine, La politique arabe de la France de De Gaulle à Pompidou, Sindbad, Paris, 1973, p.18.

Ainsi, au-delà des conflits religieux opposant Orient et Occident, cette époque est également propice à de nombreux échanges et découvertes qui vont participer durablement à la renaissance littéraire et scientifique des latins.

I. 1. 2 L’empreinte de François I^{er}

Par son alliance avec Soliman le Magnifique, François I^{er} structure le jeu de la France en Méditerranée. En nouant des liens avec le Grand Turc, il brise les entreprises de domination des Habsbourg en Méditerranée⁶ et signe un acte politique de première importance envers le monde arabo-musulman. Avec les « capitulations »⁷, traités d’amitié et de commerce, il obtient pour les sujets du roi de France établis dans l’Empire ottoman la garantie d’exercer librement des activités commerciales et de posséder des biens tout en n’étant soumis qu’à la seule juridiction des consuls du monarque français. Ces privilèges seront étendus à certains de leurs partenaires commerciaux, chrétiens ou juifs, vivant dans l’empire.

Le renforcement des liens culturels avec la région permet à François I^{er} de conforter son statut de partenaire privilégié des Turcs. Une fois encore, il innove en établissant officiellement l’enseignement de langues orientales. Dès 1530, il fait ouvrir des chaires de grec et d’hébreu au Collège de France, fondé un an plus tôt. En 1539, Guillaume Postel, riche de son expérience d’ambassadeur du roi en Syrie et en Turquie, enseigne l’arabe au Collège de France où une chaire lui sera dédiée. Mais l’intérêt culturel est réciproque : de nombreux étudiants étrangers, originaires pour la plupart du bassin méditerranéen, fréquentent déjà les bancs de l’école de médecine et l’université de Montpellier.

Commerce, culture et diplomatie se conjuguant, de nombreux livres et manuscrits viennent progressivement enrichir le patrimoine de la Bibliothèque Nationale.

I. 1. 3 Un engouement français pour la Méditerranée au XVII^{ème} siècle

A partir du XVII^{ème} siècle, les échanges commerciaux s’intensifient avec le Maghreb⁸.

⁶- Ibid., p.20.

⁷- Les Capitulations, traités de commerce conclus en 1535, restent officiellement en vigueur jusqu’en 1923.

⁸- Balta Paul & Rulleau Claudine, La politique arabe de la France de De Gaulle à Pompidou, Sindbad, Paris, 1973, p.25.

Dès 1577, Henri III fait ouvrir un consulat à Tunis pour donner une impulsion aux échanges avec Marseille qui importe en quantités croissantes soies, parfums, corail et produits du Soudan. Cela se traduira un siècle plus tard, entre 1700 et 1775, par le décuplement de la valeur exportée française. Le cardinal Richelieu concrétise l'intérêt qu'il porte aux relations commerciales avec l'Orient et à l'équipement naval de la Provence en créant la flotte du Levant. De même, Colbert favorise l'éclosion des sociétés marseillaises destinées au commerce méditerranéen : la compagnie du Levant est fondée en 1670, avant d'être rebaptisée compagnie de la Méditerranée en 1685.

Aux confrontations, au nombre desquelles se trouvent les blocages de ports tunisiens par le marquis de Martel de 1670 à 1672, l'incendie des vaisseaux tripolitains à Chio par Duquesne en 1681 ou encore l'expédition contre Alger en 1682, succèdent de nombreux traités et trêves : pas moins de dix-sept avec la Régence d'Alger, une douzaine avec celle de Tunis, cinq avec le Royaume du Maroc et quatre avec la Régence de Tripoli.

Louis XIV manifeste son attachement aux aspects culturels en exprimant le vœu de disposer d'interprètes dans les consulats des Echelles du Levant. Conformément à la volonté royale, Colbert crée en 1669 une institution ayant pour mission de former une poignée de jeunes français. Ces élèves de la Chambre du Roi, surnommés ensuite Jeunes de Langue, constituent ainsi l'embryon du corps des traducteurs⁹.

Durant la période étudiée, des missions catholiques installées de longue date au Proche-Orient affichent, sous l'impulsion des jésuites, un dynamisme retrouvé. En 1578, deux de leurs représentants posent le pied sur le sol libanais et dans la première moitié du XVII^{ème} siècle, l'illustre compagnie religieuse fonde plusieurs monastères, dont ceux de Alep, Damas, Tripoli et Saïda. En s'établissant durablement sur les rives orientales de la Méditerranée, les missionnaires posent les jalons d'un mode de présence française qui s'appuie sur les écoles religieuses, « élément majeur de la création du grand et prestigieux réseau que forme encore aujourd'hui l'enseignement français dans le monde »¹⁰.

A la fin du Grand Siècle, le regard que la France porte sur le monde oriental est pour la première fois exempt d'hostilité et même rempli d'une certaine admiration.

⁹- Cet établissement est l'ancêtre de l'Ecole des langues orientales vivantes, « Langues d'O », fondée par la Convention en 1795 pour l'enseignement de l'arabe, du persan et du turc.

¹⁰- Périgot Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.13.

I. 2 LE ROLE DE LA RIVALITE FRANCO-BRITANNIQUE DANS LA DETERMINATION D'UN ESPACE DE PUISSANCE

Au cours du XVII^{ème} siècle et jusqu'à la veille de la Révolution, la France jouit d'une position privilégiée dans les échanges avec le monde musulman méditerranéen, particulièrement avec le Levant. Mais au XVIII^{ème} siècle, l'influence française se trouve confrontée aux activités d'un acteur extérieur à la Méditerranée, la Grande-Bretagne dont les prétentions hégémoniques se révèlent identiques et concurrentes aux siennes.

La mer intérieure, qui matérialise la voie de passage vers le Moyen-Orient et l'Extrême-Orient, revêt une grande importance aux yeux des Britanniques. Les différents traités signés par la France avec les divers régimes ottomans du Maghreb ne suffisent pas à contenir l'avancée britannique. La forte rivalité entre les deux puissances sur l'enjeu méditerranéen, qu'illustrent la prise de Gibraltar par les Anglais en 1704 et l'expédition d'Egypte de Bonaparte en 1798, s'intensifie au cours du XIX^{ème} siècle. La Grande-Bretagne et la France s'imposent alors comme puissances impériales à part entière¹¹.

Les Britanniques disposent de deux atouts majeurs, à savoir leur conséquente flotte maritime et leur capacité à contrôler la quasi-totalité des détroits. La France est progressivement contrainte à se recentrer sur l'emprise qu'elle exerce au Maghreb (la Tunisie en 1881, le Maroc en 1912) et plus particulièrement sur l'Algérie. Malgré son rôle essentiel dans le percement du canal de Suez et si l'on excepte le Liban et la Syrie, elle échoue dans ses tentatives de percées au Proche-Orient. Cette perte de terrain en Méditerranée orientale vient contrarier et relativiser l'idéal de « lac français »¹². L'accord franco-britannique de mars 1889 marque les limites respectives des zones d'influences en établissant un *modus vivendi*, la France renonçant à ses prétentions au Proche-Orient au profit du Maghreb. Cette entente est officialisée lors du démembrement de l'Empire ottoman par l'accord Sykes-Picot¹³ du 16 mai 1916 puis par les mandats délivrés en 1922 par la Société des Nations. Les états qui composent la Syrie et le Liban passent sous mandat français alors que la Grande-Bretagne conforte sa présence en Palestine, en Transjordanie, dans certaines régions irakiennes et au port d'Haïfa.

¹¹- Chériguy Hayète, *La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership*, L'Harmattan, Paris, 1997, p.25.

¹²- Ibid., p.26.

¹³- Accord secret franco-britannique relatif au démembrement et au partage des provinces non turques de l'Empire ottoman.

I. 3 L'EXPEDITION D'EGYPTE OU L'EXPRESSION STRATEGIQUE DE LA MEDITERRANEE

Talleyrand écrit dans ses mémoires : « Lorsqu'on examine la position géographique de ce composé solide, compact, qu'on appelle la France, lorsqu'on suit tout son littoral, on a lieu d'être étonné qu'elle n'ait pas toujours regardé la mer Méditerranée comme son domaine... La France... doit avoir dans la Méditerranée la supériorité de domination qu'elle voudra y acquérir. Les avantages immenses qui pourraient en résulter pour nous ont été négligés »¹⁴. Dans un échange de correspondance avec Bonaparte, Talleyrand, alors ministre des Relations extérieures du Directoire, commente la récente conquête des îles ioniennes par le futur empereur : « Rien n'est plus important que de nous mettre sur un bon pied avec l'Albanie, la Grèce, la Macédoine et autres provinces de l'Empire turc d'Europe et même toutes celles que baigne la Méditerranée, comme notamment l'Égypte, qui peut nous devenir d'une grande utilité »¹⁵. Ainsi, alors que se dessine l'expédition en Égypte, une vision stratégique se construit. La Méditerranée devient pour la France le territoire d'un projet stratégique qui lui « permet de capitaliser des avantages acquis, de préparer des expansions futures et de se donner ainsi une indépendance par rapport à la variabilité des circonstances »¹⁶.

La campagne d'Égypte (1798-1801) constitue l'application concrète de cette vision politico-militaire française en Méditerranée et permet à Bonaparte de promouvoir une représentation originale du monde méditerranéen qui va générer un élan d'enthousiasme et de passion en France. Cette expression française n'est pas seulement guidée par des intérêts commerciaux ou militaires, car elle puise ses racines dans le paradigme civilisateur hérité du siècle des Lumières. « La France, en allant délivrer l'Égypte du joug des Mamelouks, allait aussi... lui reporter la lumière et la civilisation que l'Europe avait reçue jadis de l'Orient »¹⁷. Une « politique de civilisation » qui servira l'œuvre coloniale de l'Europe voit ainsi le jour.

Lorsqu'il débarque à Alexandrie le 2 juillet 1798, Bonaparte entend donner à sa campagne une dimension scientifique et artistique sans précédent et fonder son autorité non seulement sur la

¹⁴ - Cité par Fabre Thierry, « La Méditerranée : guerre des cultures ou projet commun ? », <http://periples.mmsh.univ-aix.fr/med-representations/textes/fabre/fabre4.htm>.

¹⁵ - Cité par Laurens Henry, *L'expédition d'Égypte 1798-1801*, Point, seuil, 1997, p.36.

¹⁶ - De Certeau cité par Fabre Thierry, « La Méditerranée : guerre des cultures ou projet commun ? », <http://periples.mmsh.univ-aix.fr/med-representations/textes/fabre/fabre4.htm>.

¹⁷ - Jomard, compagnon de Bonaparte, cité par Fabre Thierry, « La Méditerranée : guerre des cultures ou projet commun ? », <http://periples.mmsh.univ-aix.fr/med-representations/textes/fabre/fabre4.htm>.

force mais sur le savoir. Le cortège de savants¹⁸ qui accompagne l'expédition militaire légitime et confère un sens à son action. Il s'agit d'apporter la civilisation, idée qui conforte Bonaparte dans l'exercice de sa puissance. Peu de temps après son arrivée en terre égyptienne, il fonde l'Institut français du Caire, dont la mission se décline en deux volets principaux : découvrir et révéler la terre des Pharaons à l'Europe mais aussi apporter une aide technique aux militaires et administrateurs du pays. La contribution à la réfection de digues, l'amélioration du réseau d'irrigation et de régulation des cours d'eau, l'observation des couches géologiques, la recherche médicale et les fouilles témoignent de la prodigieuse activité de cet organisme. Ces trois années d'occupation militaire en Egypte, dont résulte aussi la célèbre « description de l'Egypte » (1809-1828) préfacée par Bonaparte, sont ainsi le théâtre d'une formidable activité intellectuelle et scientifique dont les répercussions vont être considérables de part et d'autre de la Méditerranée. De nombreuses vocations, notamment d'orientalistes et d'égyptologues, vont être ainsi suscitées.

Les Saint-Simoniens¹⁹ s'inscrivent dans le sillage de l'expédition napoléonienne et sont amenés à jouer un rôle cardinal dans l'apport technique et scientifique à l'Egypte. Dès 1833, ce mouvement conduit par Prosper Enfantin, qui compte de nombreux ingénieurs, médecins, artistes très en avance sur leur temps, aide le « vice-roi » Méhémet-Ali à édifier une Egypte moderne. Aboutissement de l'idéal saint-simonien, le percement de l'isthme de Suez, qui modifie la carte du monde à partir de 1869, constitue l'apogée de la présence française sur le sol égyptien. Saïd Pacha, le nouveau vice-roi, a reçu l'éducation moderne d'un précepteur français. Francophone et francophile, il se laisse convaincre par Ferdinand de Lesseps de l'opportunité du creusement d'un canal qui diviserait par trois le temps à parcourir entre Istanbul et les Indes.

Au bout du compte, même si ce sont les Anglais qui exercent leur domination politique sur le pays, la présence française laisse une empreinte profonde : la France reste pour beaucoup une référence, la nation des arts et des lettres avec laquelle il est bon d'entretenir des liens culturels et d'amitié étroits.

¹⁸- Un certain nombre de ces savants resteront en Egypte et assureront la présence et le rayonnement français tout au long du XIX^{ème} siècle.

¹⁹- Mouvement créé par le comte de Saint-Simon (1760, 1825). Se fondant sur une religion de la science et la constitution d'une nouvelle classe industrielle, ce philosophe et économiste français cherchera à définir un socialisme planificateur et technocratique.

Enfin, il convient de noter que l'association sens-puissance utilisée par l'idéologie napoléonienne confère à la France une grande capacité d'action. « Cette politique civilisatrice va imprimer durablement sa marque dans la généalogie des représentations françaises de la Méditerranée. Mais elle ne sera pas univoque, faisant l'objet de multiples confrontations, de rapports de forces symboliques afin de façonner des représentations de la Méditerranée distinctes »²⁰.

I. 4 L'EXPANSION COLONIALE

Le projet colonial français va connaître plusieurs phases, ainsi que des configurations politiques distinctes, à partir desquelles les formes du discours vont varier.

L'idéologie sur la mission civilisatrice de la France, héritière de la pensée de 1789 accompagne le processus de colonisation en Méditerranée²¹. L'expédition de Bonaparte en Egypte a un effet déclencheur, catalyseur sur les représentations françaises en Méditerranée. Fondée sur une politique de civilisation, elle dépasse la simple entreprise militaire, bientôt vouée à l'échec, en ouvrant la voie aux Champollion, Saint-Simoniens et autre Ferdinand de Lesseps²².

L'implantation française en Egypte s'estompe avec les débuts de l'occupation militaire en Algérie (juillet 1830). Celle-ci se prolongera de longues années avant que n'intervienne la colonisation proprement dite et l'intégration administrative à la République Française jusqu'en 1962. A cette époque le chef de file des Saint-Simoniens, le Père Enfantin, préconise la colonisation par l'association. En effet, la conquête « doit avoir pour but une association avec le vaincu, qui lui soit, en définitive, aussi avantageuse qu'au vainqueur »²³. On assiste à un va et vient entre un projet explicite de domination, légitimé par l'idée de civilisation, et la recherche d'un but commun à travers un projet d'association. Mais une profonde ambiguïté demeure car le rayonnement préconisé et le sens projeté au nom de la civilisation servent une politique de puissance française. Comme le remarque Enfantin, dans la conclusion de son livre sur « La colonisation de l'Algérie », « tous les peuples d'Europe autour des années 1830 éprouvaient un

²⁰- Fabre Thierry, « La Méditerranée : guerre des cultures ou projet commun ? », <http://periples.mmsh.univ-aix.fr/med-representations/textes/fabre/fabre4.htm>

²¹- Chériguy Hayète, *La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership*, L'Harmattan, Paris, 1997, p.26.

²²- Serre Françoise de la & Leruez Jacques & Wallace Helen (dirs.), *Les politiques étrangères de la France et de la Grande-Bretagne depuis 1945 – L'inévitable ajustement*, FNSP, Berg, 1990, p.196.

²³- Enfantin (cité par Thierry Fabre), *La colonisation de l'Algérie*, Paris, 1843, p.33.

désir irrésistible d'expansion et tournaient les yeux vers l'Orient... ».

En avril 1857, dans un entretien avec Bismarck, alors ambassadeur à Paris, Napoléon III, reprenant une expression de Bonaparte, déclare que la Méditerranée est destinée à devenir « à peu près un lac français ». Cette expression représente désormais une sorte de lieu commun, une forme de discours de la puissance. La Méditerranée « lac français » est ainsi appelée à devenir l'objet d'un rêve d'empire et d'expression de la « grandeur » de la France. Cette vision est réaffirmée avec force, face aux avancées de l'Italie en Tripolitaine et de l'Allemagne au Maroc, mais en même temps elle s'insère progressivement dans un contexte plus global : « nous avons le droit d'achever notre « empire méditerranéen » et de le doter de tous les organes nécessaires à sa vie... »²⁴.

Mais c'est en réalité à partir de 1880 que l'expansion coloniale connaît une accélération décisive sous l'impulsion de Gambetta puis de Jules Ferry. Gambetta s'impose comme le véritable initiateur de ce renouveau : il affirme en 1878 que la seule voie du relèvement du pays et la seule qui permette d'échapper à la lancinante question de l'Alsace-Lorraine passe par la défense et le développement des intérêts français. A la différence de Gambetta, la pensée coloniale de Jules Ferry se fonde essentiellement sur des critères d'ordre économique, même si des considérations humanitaires et universalistes lui permettent d'obtenir la caution morale de cette politique. Conformément à sa célèbre formule « la politique coloniale est fille de la politique industrielle », sa doctrine repose sur deux principes : la poursuite de l'industrialisation de la France et la lutte contre les protectionnismes américain et allemand en recherchant d'autres débouchés pour l'industrie²⁵.

A l'évidence, c'est en Algérie que l'emprise coloniale va le plus loin. Ce particularisme se traduit par l'intégration du pays au système économique et politique de la France, et l'avènement d'un statut juridique dont les prolongements contemporains s'articulent de nos jours, autour de l'impératif politique d'entretenir des relations dites privilégiées avec ce pays²⁶. Envisageant une réforme radicale du statut de l'Algérie, la révolution de 1848 déclare ce territoire terre française et met en œuvre une politique d'assimilation par la francisation des administrations. Dans le contexte de compétition internationale que se livrent les grandes

²⁴- Homet Marcel (cité par Fabre Thierry), Méditerranée, mer impériale, Ed de la Nouvelle Revue Critique, Paris, 1937.

²⁵- Périgot Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.23.

²⁶- Chériguy Hayète, La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership, L'Harmattan, Paris, 1997, p.28.

puissances européennes, la III^{ème} République renforce son contrôle sur l'Algérie qui est perçue à la fois comme une source de rentabilité et comme instrument destiné à réduire les tensions en France. De fait, une partie de la population française, notamment des agriculteurs, s'installe sur le sol algérien.

En plus de son implantation en Algérie, la France affirme sa présence en Tunisie à partir de 1878 et exerce un protectorat au Maroc en 1912.

Vu de Paris, le Moyen-Orient apparaît, surtout à la fin du XIX^{ème} siècle, comme lié au Maghreb qui constitue une zone d'influence proche, et même en ce qui concerne l'Algérie un prolongement du territoire national et de sa population²⁷. A cet égard, le modèle maghrébin pèsera très lourd dans l'expérience orientale de la France, entraînant l'incompréhension de la Grande-Bretagne et l'hostilité des Arabes. Par l'installation d'une minorité française de l'autre côté de la Méditerranée et l'incorporation des émigrations d'origine méditerranéenne, qui s'établissent au Maghreb, la France se livre ostensiblement à une extension de son propre système national. L'influence de son enseignement et de sa culture s'étend aux populations arabes dans une perspective d'assimilation à long terme, sans pour autant satisfaire, dans l'immédiat, les espoirs qu'elle fait naître auprès de la classe moyenne. Transposée au Moyen-Orient, cette politique est accueillie favorablement à Beyrouth mais subit un échec à Damas²⁸.

I. 5 LES LENDEMAINS DIFFICILES DE LA 2^{ème} GUERRE MONDIALE

Aux lendemains de la seconde guerre mondiale, les relations entre la France et la Méditerranée se transforment, notamment au plan politique et stratégique. La question de la décolonisation se pose avec force en Algérie, au Maroc et en Tunisie, ainsi qu'en Syrie et au Liban. Le conflit israélo-arabe, l'affaire de Suez et surtout le déclenchement de la guerre d'Algérie ont des effets lourds de conséquences et vont s'accompagner d'une baisse d'influence française dans la région.

Dès la fin du conflit mondial, la France se voit contrainte de suivre la politique moyen-orientale de retrait adoptée par la Grande-Bretagne, alors qu'elle rétablit sa pleine souveraineté au

²⁷- Serre Françoise de la & Leruez Jacques & Wallace Helen (dirs.), Les politiques étrangères de la France et de la Grande-Bretagne depuis 1945 – L'inévitable ajustement, FNNSP, Berg, 1990, p.195.

²⁸- Ibid., p.200.

Maghreb²⁹. Londres perd en effet toute influence sur la Ligue arabe après l'indépendance d'Israël et les révolutions égyptiennes et irakiennes. Frileuse à l'égard de ces initiatives et encore frustrée de son éviction de la Syrie et du Liban, la France approuve la naissance d'Israël par opposition à la Grande-Bretagne et par sentiment de culpabilité consécutive à l'holocauste³⁰. Le Levant apparaît néanmoins comme une des clés de la défense de l'empire colonial français. La France va être amenée à considérer l'Égypte nassérienne, symbole du nationalisme arabe, en tant qu'ennemi et Israël en tant que partenaire stratégique. Le maintien du statut quo politique au Liban devient un axe important de la politique étrangère française³¹. Les dernières positions économiques et culturelles que la France conservait en Égypte et en Syrie³² s'effondrent lors de l'affaire de Suez en 1956. L'échec de l'intervention franco-britannique, suite à la désapprobation des deux Grands, consacre le recul européen du Proche-Orient. Trop absorbés par la guerre d'Algérie, les Français ne mesurent pas alors les conséquences d'une rupture, qui les tiendra éloignés longtemps des affaires de la région.

L'attitude de SM Mohammed V est révélatrice du contexte dans lequel s'opère le retrait français d'Afrique du Nord. Souverain marocain, il refuse de faire appliquer les lois anti-juives de Vichy et réagit avec clairvoyance lors du débarquement allié de 1942. Dans le même temps, les hauts responsables français locaux se cantonnent dans l'attentisme et font preuve d'une appréciation contestable des réalités. « De 1940 à 1958, le pouvoir français pratique une gestion extérieure marquée par les incertitudes et les perspectives à courte vue »³³. Le choc de la défaite entraîne une dégradation de notre présence au Maghreb. Dès la fin du conflit, nos dirigeants se révèlent inaptes à réviser et orienter une présence extérieure remise en cause pour des raisons évidentes. Au Maghreb, on se limite une politique réactive, s'attachant à colmater les brèches au lieu de s'arrêter sur les causes des malaises persistants. Et la France va inéluctablement s'enfoncer dans le conflit algérien et mener une politique de répression pendant près de huit ans.

²⁹- Ibid., p.201.

³⁰- Idem.

³¹- Daguzan Jean-François, « La politique française au Proche-Orient », Les Cahiers de Mars, n°167, 4^{ème} trimestre 2000, pp.168.

³²- Serre Françoise de la & Leruez Jacques & Wallace Helen (dirs.), Les politiques étrangères de la France et de la Grande-Bretagne depuis 1945 – L'inévitable ajustement, FNSP, Berg, 1990, p.201.

³³- Chesnaux Jean, « A propos d'une politique méditerranéenne », Défense Nationale, n° 2, Paris, février 2000, p.13.

L'incapacité des dirigeants de la IV^{ème} République à engager les réformes nécessaires en Algérie, à savoir le processus de l'indépendance, l'incohérence gouvernementale notamment en 1956 avec l'intervention franco-britannique de Suez précipitent la réapparition du Général de Gaulle au sommet de l'Etat. Revenu aux affaires en 1958 (après avoir démissionné en 1946) le fondateur de la V^{ème} République comprend, après sa « traversée du désert », que les indépendances sont inévitables. L'homme du 18 juin, en désengageant la France d'Algérie, va rétablir de bons rapports avec les pays arabes, relancer des initiatives internationales et restituer à notre politique étrangère consistance et crédibilité³⁴.

I. 6 LA POLITIQUE ARABE DE LA FRANCE DE 1963 à 1985

Concernant la Méditerranée, le Général de Gaulle va inscrire ses préoccupations stratégiques dans une vision historique³⁵, renouant ainsi avec la tradition instaurée par François I^{er} et s'intéresser essentiellement aux affaires du Levant. Sa politique étant marquée par la décolonisation et la volonté d'indépendance vis à vis des deux Grands, il ne se soucie pas de développer une politique régionale dans l'espace méditerranéen³⁶.

A la veille des accords d'Evian (1962), l'état des lieux est alors brièvement le suivant : l'expédition de Suez, qui a confirmé l'alliance avec l'Etat hébreu et permis aux deux Grands d'accroître leur hégémonie sur le bassin, et la guerre d'Algérie ont conduit tous les pays arabes indépendants, excepté le Liban où la France des attaches profondes, à rompre leurs relations avec l'Etat français, réduisant ainsi presque totalement les échanges économiques³⁷.

Trois facteurs participent au développement et au maintien de l'idéologie arabe de la France (et de la politique méditerranéenne) : la fin de la guerre d'Algérie, le système bipolaire et l'affirmation du Tiers Monde sur la scène internationale³⁸.

L'accession à l'indépendance de l'Algérie contribue à améliorer les rapports entre la France et les pays arabes et favorise l'émergence d'une rhétorique, la politique arabe française. L'un des

³⁴- Ibid., p.14.

³⁵- Balta Paul, « La politique arabe et musulmane de la France », <http://confluences.ifrance.com/confluences/Textes/22Balta.htm>, été 1997, p.3/4.

³⁶- Périgot Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.28.

³⁷- Balta Paul, « La politique arabe et musulmane de la France », <http://confluences.ifrance.com/confluences/Textes/22Balta.htm>, été 1997, p.3/4.

³⁸- Chériguy Hayète, La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership, L'Harmattan, Paris, 1997, p.25.

objectifs du Général de Gaulle est de porter au rang de modèle de coopération franco-arabe les nouvelles relations avec l'Algérie. Ce désir annonce le passage d'un rôle impérial à un leadership fondé exclusivement sur la production de sens³⁹. Des anciennes grandes puissances méditerranéennes, la France est la seule à tenir un discours spécifique auprès des riverains arabes. Ses effets cherchent dans l'évocation de l'autre une construction de sa propre image : grande et généreuse, forte et indépendante. La politique arabe s'inscrit également dans un contexte de lutte contre les hégémonies et la logique des blocs, souci constant du premier président de la V^{ème} République : elle constitue à ce titre un instrument idéologique de l'ordre bipolaire. L'ambition de jouer un rôle et de tenir son rang en dépit des ravages de la guerre et de la faiblesse de ses moyens, se manifeste dans les discours développés par le Général de Gaulle. Il est le premier à déclarer ouvertement que la France et l'Europe, bien qu'amis des Etats-Unis, n'ont pas les mêmes intérêts qu'eux en Méditerranée et dans les pays arabes⁴⁰. Ainsi, au travers de la stratégie charismatique gaullienne⁴¹, « la capacité de la France à produire un discours et à le valoriser auprès du système régional et de son environnement compense la répartition inégale de puissance et la hiérarchie imposées par les Etats-Unis et l'URSS »⁴², cautionne à la fois sa présence sur la scène internationale et la reconnaissance du monde arabe. Défaite de son image de pays colonisateur, la France se voit désormais porteuse du statut de médiateur et d'interlocuteur privilégié. Les déclarations du Général de Gaulle au moment de la guerre des six jours et la décision de geler la coopération militaire avec Israël donnent un nouvel essor aux relations franco-arabes. A partir de là, les réactions des dirigeants arabes se font particulièrement chaleureuses, et le nationalisme arabe devient un des éléments du grand dessein gaulliste en politique étrangère⁴³. Nationaliste, de Gaulle devine les aspirations du mouvement politique arabe et se fait comprendre de lui.

Mais la nouvelle politique étrangère française se fonde également sur d'autres considérations et nécessités, comme l'économie, le pétrole ou encore la complémentarité culturelle.

La politique arabe doit ouvrir à terme les marchés de la rive Sud et Est aux hommes d'affaires et aux industriels français. En 1969, le monde arabe pris dans son ensemble est le premier

³⁹ - Ibid., p.37.

⁴⁰ - Balta Paul, « La politique arabe et musulmane de la France », <http://confluences.ifrance.com/confluences/Textes/22Balta.htm>, été 1997, p.3/4.

⁴¹ - Chériguy Hayète, *La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership*, L'Harmattan, Paris, 1997, p.41.

⁴² - Ibid., p.42.

⁴³ - Serre Françoise de la & Leruez Jacques & Wallace Helen (dirs.), *Les politiques étrangères de la France et de la Grande-Bretagne depuis 1945 – L'inévitable ajustement*, FNSP, Berg, 1990, p.206.

partenaire commercial de la France, après l'Allemagne de l'Ouest⁴⁴. Il faut rappeler que l'affaire de Suez et le conflit algérien ont entraîné non seulement une rupture diplomatique avec Paris mais l'effacement quasi total de la France sur le marché arabe. Un autre facteur, souvent négligé, joue un rôle décisif dans l'économie française : l'apport de l'immigration. Celle-ci, presque exclusivement maghrébine, contribue fortement à l'expansion française dans les années 60-70. Difficilement chiffrable, cet apport est reconnu comme considérable par les économistes⁴⁵.

Dans le domaine pétrolier, alors que la consommation est en forte progression, le Général de Gaulle conserve trois préoccupations constantes : assurer en les diversifiant, les approvisionnements du pays ; essayer de hisser celui-ci au rang de « Grand » du pétrole, comme les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ; affermir, autant que possible, son indépendance à l'égard du « cartel » et des autres Etats⁴⁶. Puissance moyenne sur le plan économique mais conservant une audience politique certaine, la France n'a dans le domaine pétrolier ni l'expérience, ni l'acquis d'un pays comme le Royaume-Uni. Pour remédier à cette situation, le chef de l'Etat décide de jouer essentiellement de la corde politique. Ce choix s'avère judicieux, d'abord parce que les problèmes pétroliers sont politiques avant d'être économiques. Parallèlement, il cherche à donner un caractère novateur et exemplaire à la coopération pétrolière. Les accords franco-algériens sur les hydrocarbures, signés en 1965, constituent une première étape notamment dans le régime de l'association coopérative, sans précédent au Proche-Orient, qui permet à l'Algérie de devenir non seulement propriétaire mais encore « opérateur ».

Enfin, de Gaulle conduit en marge de ces aspects une politique culturelle tant en France qu'à l'égard du monde arabe, à la fois pour mieux faire connaître ce dernier et pour y assurer le rayonnement de la civilisation française⁴⁷. Peu avant son retrait politique en 1969, il confie à Paul Balta « le commerce, l'économie, la culture, c'est très important (...) Mais si nous voulons, autour de cette Méditerranée - accoucheuse de grandes civilisations - construire une civilisation industrielle qui ne passe pas par le modèle américain et dans laquelle l'homme sera une fin et non un moyen, alors il faut que nos cultures s'ouvrent très largement l'une à l'autre »⁴⁸.

⁴⁴ - Balta Paul & Rulleau Claudine, *La politique arabe de la France de De Gaulle à Pompidou*, Sindbad, Paris, 1973, p.65.

⁴⁵ - *Ibid.*, p.83.

⁴⁶ - *Ibid.*, p.96.

⁴⁷ - Balta Paul, « La politique arabe et musulmane de la France », <http://confluences.ifrance.com/confluences/Textes/22Balta.htm>, été 1997, p.3/4.

⁴⁸ - *Idem.*

Georges Pompidou, quant à lui, va s'attacher à relancer l'action de la France en Méditerranée. Il déclare à l'occasion de manœuvres nationales de la Marine à Toulon « La Méditerranée a pour nous une très grande importance non seulement parce que notre façade méditerranéenne est longue, mais aussi parce que nous avons des liens étroits avec la quasi-totalité des riverains. La Méditerranée est pour nous la voie vers l'Afrique, et notamment vers l'Afrique du Nord, et par conséquent, à tous égards, la France a un rôle à jouer et une place à tenir en Méditerranée »⁴⁹. Sa politique s'applique à consolider l'acquis gaullien, continuant à signifier à l'échelle mondiale la spécificité française en Méditerranée et s'intéressant de près aux perspectives commerciales et de coopération avec les pays de la région. Ainsi, aussitôt après le renversement de la monarchie libyenne, en septembre 1969, le contact est-il rétabli entre Paris et Tripoli. Les projets de George Pompidou et ceux du Colonel Kadhafi, désireux de transformer son pays en le développant, sont ambitieux et dépassent largement la transaction des Mirages⁵⁰.

La nature instrumentale de la politique méditerranéenne apparaît explicitement lors du premier choc pétrolier de 1973 où Michel Jobert, alors ministre des Affaires étrangères, lui donne une coloration plus arabe et plus pétrolière⁵¹. La rente pétrolière des Etats arabes offre à la France un champ nouveau pour ses ventes d'armes et les transferts de technologies en Arabie Saoudite, dans les Emirats, en Irak et en Jordanie. Après le développement des relations avec la Libye, la France se tourne vers une région du monde, où elle était jusqu'alors peu présente, appelée à jouer un rôle croissant sur la scène internationale, tant du point de vue politique qu'économique en raison de sa richesse pétrolière.

En recourant à une approche idéologique et économiste des rapports avec les Etats arabes, la France maximise ses gains sur un plan diplomatique et commercial. La stratégie conjoncturelle de G.Pompidou lui permet d'entrecroiser deux « solidarités », l'une arabe, l'autre européenne⁵². En effet, parallèlement à la protection de ses intérêts, la France tente de regrouper ses partenaires européens autour d'une politique énergétique et d'instituer un « dialogue euro-arabe ». La crise du Proche-Orient est alors l'occasion d'une prise de conscience accrue de l'identité européenne. Résultat politique du choc pétrolier de 1973, le projet de dialogue, euro-

⁴⁹- Cité par Fabre Thierry, dans « La Méditerranée : guerre des cultures ou projet commun ? », <http://periples.mmsh.univ-aix.fr/med-representations/textes/fabre/fabre13.htm>, p.4/7.

⁵⁰- Voir Balta Paul & Rulleau Claudine, *La politique arabe de la France de De Gaulle à Pompidou*, Sindbad, Paris, 1973, p.20.

⁵¹- Chériguy Hayète, *La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership*, L'Harmattan, Paris, 1997, p.52.

⁵²- Ibid., p.53.

arabe doit constituer une plate-forme idéale pour les Européens afin de négocier contrats énergétiques et investissements. Mais l'absence d'intérêts communs, la conclusion des accords de Camp David (1978) et l'exclusion de l'Egypte de la Ligue des Etats Arabes marquent les limites du projet.

Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981) poursuit cette orientation centrée avant tout sur la dimension euro-arabe, même s'il réaffirme l'idée d'une Méditerranée « lac de paix ». Son action, inscrite dans un contexte de crise politique en Méditerranée, s'articule ainsi autour de deux volets : une approche néo-libérale et la problématique des rapports Nord-Sud, autre résultante de la crise pétrolière. Le clientélisme économique est renforcé, notamment avec l'Irak. Il faut se rappeler la coopération nucléaire entre les deux pays, engagée sous l'impulsion de J.Chirac, alors premier ministre. Les relations avec l'Etat hébreu se révèlent particulièrement difficiles. Enfin, à cette époque, la Méditerranée apparaît également en matière de politique européenne comme perspective de rééquilibrage. Aux yeux du président français, la politique européenne privilégie les intérêts de l'Europe du Nord-Est et ce déséquilibre est contraire aux intérêts de la France mais aussi de l'Europe, car le centre de gravité de cette dernière se situe quelque part au bord de la Méditerranée⁵³. Ce sera l'élargissement de la CEE d'abord à la Grèce, préfigurant celui de l'Espagne et du Portugal.

La position acquise par la France est d'ailleurs trop avantageuse pour que François Mitterrand songe à la remettre en cause à son arrivée à l'Elysée en 1981. Il poursuit, dans le domaine conventionnel, le soutien à l'Irak alors en guerre comme l'Iran. « La politique arabe de la France est devenue une donnée structurelle des relations internationales de la France »⁵⁴. Ami d'Israël, le nouveau président de la République n'en reconnaît pas moins le fait palestinien.

I. 7 LA MEDITERRANEISATION DE LA POLITIQUE FRANCAISE

La période 1980-1990 provoque le retour à la thématique méditerranéenne dont se réclamait Gabriel Audisio dans les années 30, au fur et à mesure du recul français dans la région. Elle se détermine sous l'impact de la dé-bipolarisation du système international et de la guerre du

⁵³- Fabre Thierry, « La Méditerranée : guerre des cultures ou projet commun ? », <http://periples.mmsh.univ-aix.fr/med-representations/textes/fabre/fabre13.htm>, p.5/7.

⁵⁴- Kodmani-Darwish Bassma, « La France et le Moyen-Orient : entre nostalgie et réalisme », *Politique étrangère*, Paris, Ifri, hiver 1995/1996, p.944.

Golfe. « Elle constitue une tentative de réponse à la radicalisation de la mobilisation islamiste (Algérie) et au développement des logiques identitaires désintégratrices (Balkans) »⁵⁵.

Sur le plan diplomatique, les ambitions françaises concernant la coopération bilatérale avec l'Algérie et le règlement du conflit libanais conduisent à des désillusions. Rappelons que la politique de François Mitterrand repose essentiellement en Méditerranée sur deux fondements : le volontarisme économique au Maghreb et l'interventionnisme au Maghreb⁵⁶.

Comme ses prédécesseurs de la V^{ème} République, le Président manifeste sa volonté de rapports privilégiés et spécifiques avec l'Algérie. De plus, il veut promouvoir une nouvelle logique de rapports Nord-Sud et une coopération avec le Tiers-Monde. La relation franco-algérienne doit ouvrir la voie à des formes originales et exemplaires de coopérations internationales. Mais l'affaire du Sahara Occidental et le jeu de marchandage (négociation sur le prix du gaz en 1982) auxquels se livrent les deux pays conduisent à des effets contraires aux buts recherchés, à savoir des relations saines et exemplaires.

Au Proche-Orient, le « sauvetage » de Yasser Arafat est orchestré avec le concours des français. Mais l'entrée des troupes juives dans Beyrouth-Ouest et les massacres des populations palestiniennes perpétrés dans les camps de Sabra et Chatila éloignent l'action française de son but initial. La France se rend complice du gouvernement libanais, ainsi que des Phalangistes et s'implique progressivement dans la lutte que se livrent les factions rivales du pays. Cette attitude alliée à un certain suivisme de la diplomatie américaine contribue à décrédibiliser le message véhiculé par la France. Les faux-fuyants diplomatiques succédant au double attentat d'octobre 1983⁵⁷ et au veto soviétique apposé au projet de relève onusienne de la force d'interposition, rendent inéluctable le retrait des parachutistes français en 1984. « La France subit une défaite politico-militaire de première importance et constate amèrement que ses capacités d'action sont intimement liées aux décisions américaines »⁵⁸. L'influence française au Proche-Orient et le rôle médiateur cher à la France en sortent fortement diminués.

⁵⁵- Chériguy Hayète, « La politique méditerranéenne de la France : un instrument de leadership dans l'espace régional », Politiques méditerranéennes : entre logiques étatiques et espace civil, ed. KARTHALA, Paris, 2000, p.143.

⁵⁶- Chériguy Hayète, La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership, L'Harmattan, Paris, 1997, p.61.

⁵⁷- Attentats suicides massifs organisés par les factions chiites contre les forces françaises et américaines le 23 octobre 1983.

⁵⁸- Daguzan Jean-françois, « La politique française au Proche-Orient », Les Cahiers de Mars, n°167, 4^{ème} trimestre 2000, p.171.

Sur le plan rhétorique, la remise en cause de la politique arabe initialisée par le Général de Gaulle intervient au début des années 90. La chute du mur de Berlin consacre la fin de la bipolarité et le support idéologique des principes gaulliens, qui visaient jusqu'alors à dégager un espace propre autour de la ligne de clivage Est-Ouest, s'effondre. La guerre du Golfe, à cet égard, produit un effet déterminant sur l'orientation de la diplomatie française. « La participation de la France aux côtés des alliés dans le premier conflit de l'après-guerre froide autorise François Mitterrand à la dénonciation publique de la référence gaullienne, la politique arabe dont il revendiquait jusque-là la continuité sans pour autant l'approuver »⁵⁹.

L'intervention armée contre le régime de Bagdad dévalorise et annule de fait le message de solidarité dont se prévalait la France depuis les accords d'Evian. Dans un entretien au journal le Monde, Roland Dumas déclare à ce sujet : « il serait plus juste de parler de la fin d'un double mythe. Evoquer le monde arabe est un double mythe en soi, une politique arabe en est une autre »⁶⁰. Il faut dire que le conflit relève aux yeux du monde une communauté arabe en ébullition mais aussi divisée. Et l'immense émotion, sur la rive sud de la Méditerranée provoquée par l'intervention militaire de la coalition fait naître le besoin, en France comme en Europe, le besoin de redéfinir les termes de références avec ces voisins du Sud. D'autant que la France, qui n'est pas même conviée à la Conférence de Madrid sur la paix au Proche-Orient, se sent marginalisée⁶¹.

Enfin, sur le plan géopolitique, des facteurs supplémentaires motivent la relance d'une dynamique méditerranéenne.

Le premier, le plus décisif, est constitué par la montée inquiétante de l'islamisme au Maghreb, plus particulièrement en Algérie. L'émergence de la mouvance islamiste au Maghreb conforte le bien-fondé d'une stratégie méditerranéenne et l'intérêt compris des acteurs étatiques à favoriser le rapprochement entre la rive nord et la rive sud. Concernant précisément l'Algérie, Paris, malgré une apparente neutralité, maintient une aide sur le plan économique et militaire au pouvoir algérien. Ce soutien s'explique par la crainte des conséquences que pourraient engendrer l'arrivée d'un régime hostile à la France, l'exode vers le Nord de milliers d'algériens, l'extension de la crise à la région maghrébine et à la fragilisation des intérêts français. D'ailleurs, comme ce fut le cas lors du conflit libanais, la France est victime de

⁵⁹- Chériguy Hayète, La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership, L'Harmattan, Paris, 1997, p.85.

⁶⁰-Idem.

⁶¹- Fabre Thierry, « La Méditerranée : guerre des cultures ou projet commun ? », <http://periples.mmsh.univ-aix.fr/med-representations/textes/fabre/fabre13.htm>, p.6/7.

l'exportation des troubles sur son territoire avec la perpétration du premier attentat à Paris en 1995.

Ensuite, il convient de mentionner l'inquiétude qui refait surface en France au début des années 90 devant le surcroît de puissance de l'Allemagne : sa réunification mais aussi l'influence prépondérante qu'elle risque d'exercer sur les pays nouvellement libérés d'Europe centrale et orientale, où elle est économiquement dominante⁶², ne sont pas sans éveiller quelques craintes. Ces appréhensions poussent la France, mais aussi l'Italie et l'Espagne, à encourager un rééquilibrage vers la Méditerranée. « Après avoir détruit un mur à l'Est, l'Europe doit désormais construire un pont au Sud ». De plus, au moment où l'Algérie sombre dans le chaos et l'ex-Yougoslavie dans la guerre, il devient plus qu'urgent d'agir sur la périphérie Sud. La crise yougoslave est aussi l'occasion pour la France de se manifester à nouveau dans les Balkans. En effet, malgré les traces encore visibles⁶³ de l'action modernisatrice menée par le régime napoléonien en Croatie et en Slovénie, en dépit de l'activisme de la diplomatie française dans les affaires balkaniques du début du XX^{ème} siècle aux années 30 et de la persistance de liens d'amitié traditionnels avec les Serbes, un constat s'impose : la France a véritablement délaissé les problèmes de la région pendant toute la période du titisme⁶⁴.

Ainsi, l'énonciation d'une politique méditerranéenne par la France se présente comme une réponse multiple à l'affaiblissement de son rôle privilégié au Proche-Orient, à la perte de sens du message dont elle se réclamait et aux nouveaux enjeux géopolitiques régionaux.

II LA POLITIQUE MEDITERRANEENNE DE LA FRANCE : DIPLOMATIE COLLECTIVE ET STRATEGIE DE PUISSANCE

La fin de la Guerre froide et le conflit du Golfe entraînent l'avènement de nouvelles coopérations multilatérales dans l'espace méditerranéen. Partagée entre deux logiques, d'une part assumer sa responsabilité historique dans la région tout en préservant une zone fragile où elle conserve des intérêts majeurs, d'autre part rechercher et asseoir une position de leader

⁶²- Garde Paul, « La dimension franco-allemande du conflit yougoslave », Politiques méditerranéennes : entre logiques étatiques et espace civil, ed. KARTHALA, Paris, 2000, p.82.

⁶³- Ljubljana est la seule capitale d'Europe où se dresse un monument dédié à Napoléon.

⁶⁴- Garde Paul, « La dimension franco-allemande du conflit yougoslave », Politiques méditerranéennes : entre logiques étatiques et espace civil, ed. KARTHALA, Paris, 2000, pp.80-81.

régional, la France se montre particulièrement active dans l'énonciation et la mise en œuvre des différentes initiatives. Amplifiée au début des années 90, cette dynamique se fonde sur le caractère central de l'identité méditerranéenne et s'articule autour du principe de globalisation et de régionalisation des rapports entre les deux rives. L'approche sur laquelle repose le projet méditerranéen vise au rapprochement des Etats et des acteurs non-étatiques par l'insertion et la solidarité. Démarches multilatérales distinctes, le Forum méditerranéen et le processus de Barcelone constituent les deux piliers de la politique méditerranéenne de la France⁶⁵. L'Elysée tente en 1996 de renouer avec la politique arabe mais, en dépit de quelques succès indéniables, elle doit se rendre à l'évidence : la politique méditerranéenne s'impose comme l'instrument privilégié de la diplomatie française dans la gestion de ses relations avec la rive Sud et Est de la Méditerranée.

II. 1 DES INTERETS DE LA FRANCE EN MEDITERRANEE

La France considère toujours le bassin méditerranéen comme un espace stratégique de première importance. A cela plusieurs raisons : elle dispose dans cette zone d'atouts indéniables mais aussi d'intérêts majeurs. Ces intérêts relèvent essentiellement de trois catégories : énergétique, socio-économique et culturelle. Il ne sera pas ici fait mention de l'apport en produits de la mer qui, rapporté à la production nationale, apparaît peu significatif⁶⁶.

II. 1. 1 Les approvisionnements énergétiques

Pour diminuer son taux de dépendance énergétique, la France accélère le développement du nucléaire civil à la suite du choc pétrolier de 1973 et adopte une politique de diversification. Il n'empêche, en 1997, elle reste tributaire à plus de 50% de ses approvisionnements extérieurs, dans lesquels le pétrole, essentiellement, mais aussi le gaz occupent une part importante.

⁶⁵- Chérigui Hayète, « La politique méditerranéenne de la France : un instrument de leadership dans l'espace régional », Politiques méditerranéennes, Ed. Karthala, Paris, 2000, p.143.

⁶⁶- Seulement 10% de la pêche française sont réalisés en Méditerranée .

Répartition des sources d'énergie en pourcentage pour 1997	
Pétrole	41
Gaz	13,7
Electricité	37,8
Charbon	5,7
Energies renouvelables	1,8

Source : Observatoire de l'énergie.

La production nationale de brut restant marginale, l'Etat français est obligé d'importer l'essentiel de ses besoins pétroliers, qui se chiffrent à 97,4 millions de tonnes pour cette même année. Suite à la diminution progressive de ses moyens de raffinage, la France doit importer une quantité croissante de produits finis (23,9 millions de tonnes en 1998). En outre, une seule infrastructure portuaire d'entrée se situe en Méditerranée, en l'occurrence l'étang de Berre, point de départ de l'or noir via un réseau d'oléoducs.

Principaux fournisseurs en pétrole brut (en millions de tonnes)
Proche-Orient 39,1 dont Arabie 18,1 ; Iraq 8,3 ; Iran 7,9 ; Koweït 0,8 ; E.A.U / Oman 0,5
Mer du Nord 29,6 dont Grande-Bretagne 11,4 ; Norvège 17,7
Afrique du Nord 6,4 dont Algérie 3,4 ; Libye 2,5
Afrique noire 9,4
Russie 5,6

Source : www.quid.fr, chiffres donnés pour 1998.

L'étude du tableau ci-dessus appelle un autre constat : une partie conséquente des importations françaises provient de pays du pourtour méditerranéen ou est acheminée via la « mer intérieure ». Une analyse similaire peut également être faite avec le gaz qui, par ailleurs, suscite un attrait croissant en raison sa nocivité particulièrement faible sur l'environnement (caractère non polluant et pas d'influence sur l'effet de serre). L'Algérie se place dans le trio de tête des pays fournisseurs en assurant 25% des importations françaises⁶⁷. De même, et toujours dans un souci de diversification de ses sources d'approvisionnement, la France a recours aux

⁶⁷- Selon le quid, les importations françaises s'élèvent en 1998 à 36,7 milliards de m³ dont 11,6 pour la Russie, 10,3 pour la mer du Nord et 9,1 pour l'Algérie.

productions d'Etats tels que l'Iran ou encore les Emirats Arabes Unis. Dans ce cas aussi, les flux transitent par la Méditerranée.

Au regard de ce qui précède et de façon analogue pour les deux sources d'énergie envisagées, le bassin méditerranéen revêt donc un double intérêt pour la France : la zone compte tout d'abord un nombre important de pays producteurs, ensuite elle sert de voie privilégiée pour l'acheminement des matières énergétiques. La stabilité de l'espace méditerranéen apparaît en conséquence nécessaire pour garantir la pérennité des approvisionnements vitaux de la France.

II. 1. 2 Les intérêts économiques

Rivalisant avec l'Allemagne, la France reste globalement le premier partenaire commercial des Pays tiers méditerranéens. En 1996, elle réalise 21% des échanges de l'Union européenne avec le bassin méditerranéen et confirme ces résultats l'année suivante⁶⁸. Si elle représente un acteur à l'exportation essentiel aux yeux des Etats de la rive sud et est de la Méditerranée, ceux-ci fournissent également un débouché de première importance aux productions françaises. Ainsi, parmi les vingt premiers clients de la France, on retrouve entre autres l'Italie, l'Espagne, la Turquie, le Maroc et la Grèce : ces derniers reçoivent plus de 20% des exportations nationales⁶⁹. Ces chiffres apparaissent encore plus significatifs lorsqu'on rappelle, qu'à cette même époque, les exportations vers le Maroc ou l'Algérie se situent quasiment au même niveau que celles destinées à la Chine et dépassent très largement celles prévues pour l'Inde, pourtant peuplée de près d'un milliard d'individus. En 1996, la France dégage un solde positif de 24 milliards⁷⁰ de la zone Méditerranée, ce qui constitue son premier excédent commercial. Ce montant se révèle être pratiquement le double du chiffre réalisé avec l'OSCE et vingt fois supérieur à celui obtenu avec l'Europe centrale et orientale. Cette année là, l'excédent reste particulièrement élevé avec la Turquie (+7,1 milliards de francs) et avec l'Egypte (+6,1 milliards de francs). C'est d'ailleurs avec la Turquie que nos relations se développent le plus au cours des années 90, les exportations triplant quasiment entre 1988 et 1996.

⁶⁸ - Périgot Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.120.

⁶⁹ - Le QUID fournit les chiffres du commerce extérieur de la France pour 1998 (en milliards de francs et, entre parenthèses, en pourcentage) : Italie 161,9(9), Espagne 154,3(8,7), Turquie 16,8(0,95), Maroc 16(0,9), Algérie 15,6(0,88), Grèce 14,6(0,82).

⁷⁰ - Périgot Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.121.

De plus, la France dispose dans la région de marges de progression plus importantes que sa concurrente allemande. En effet, les marchés du Maghreb, qui absorbent deux tiers des exportations françaises, sont appelés à s'ouvrir alors que leurs homologues turc et israélien, clients privilégiés de l'Allemagne, apparaissent déjà largement ouverts aux échanges de produits manufacturés. Au Proche-Orient, elle représente le deuxième client et fournisseur de la Syrie et du Liban.

En termes d'investissements, la France se maintient également au premier plan. Les capitaux français privilégient essentiellement le Maghreb. Arrivant en tête des investisseurs étrangers au Maroc et surtout en Tunisie, la France conforte de plus une position de choix en Turquie, se situant en deuxième place, derrière l'Allemagne, avec une part de 15%.

Les pays de la rive sud et est de la Méditerranée demeurent donc des partenaires de première importance pour la France. Leur évolution démographique et leur développement économique représentent par ailleurs un potentiel particulièrement intéressant pour son commerce extérieur.

II. 1. 3 L'influence culturelle

S'il est admis que les relations culturelles entre partenaires influencent également les échanges politiques et économiques, « la culture est un élément clé de la présence française dans les Pays tiers méditerranéens⁷¹ ». Même si les liens culturels qui unissent Paris avec les Etats du bassin méditerranéen restent variables et inégaux, la France jouit d'un crédit incontestable dans ce domaine. Au sein de l'Union européenne, elle est la seule à être en mesure de se prévaloir d'une relation privilégiée avec plusieurs zones francophones influentes en Méditerranée et avec un certain nombre de pays francophiles. Ses principaux points forts restent l'excellence de son réseau d'établissements d'enseignement, ses centres culturels et son dynamisme en matière de formation et de coopération scientifique et technique.

Au Maghreb, la proportion de population francophone est estimée à 30%. Celle-ci ne tient pas compte des usagers occasionnels du français qui reste la langue du monde professionnel, des formations universitaires et de la haute administration.

⁷¹- Périgot Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.127.

La francophonie connaît encore un fort dynamisme au Levant, en Egypte, en Syrie et bien évidemment au Liban. Les communautés chrétiennes ou juives en représentent les principaux relais. A cet égard, le Liban et l’Egypte cultivent une tradition francophile et considèrent le français comme la langue de l’élite, de la littérature et de la poésie.

En termes d’enseignement, le réseau d’établissements français fait référence et apparaît comme la forme la plus visible de la présence de la France. Ces établissements, très prisés par l’élite locale, projettent une image positive de la France et servent de ferment à de futurs partenariats et relations culturelles. Parallèlement, l’Etat français renforce la coopération technique et scientifique. Ce secteur de son action, tout en occupant une part importante dans la mise à niveau des pays tiers méditerranéens, participe à la consolidation de valeurs communes entre les deux rives. La France agit dans de nombreux domaines tels l’enseignement supérieur, la formation professionnelle dans les branches porteuses, la santé, le développement du mode agricole... et apporte expertise et aide financière à d’importants projets.

Autre vecteur de diffusion de la francophonie, « l’action audiovisuelle est devenue une priorité de l’action culturelle extérieure de la France »⁷². Le canal audiovisuel, illustré par les programmes télévisés de Canal France International (CFI) ou radiophoniques de Radio France International (RFI), permet en effet de diffuser la culture française à travers le pourtour méditerranéen et de conforter l’influence de notre pays.

Au regard des multiples intérêts qu’elle possède en Méditerranée, la France doit donc se montrer particulièrement attentive à la stabilité de la zone. Dans cette perspective, l’influence culturelle indéniable, dont elle bénéficie, peut constituer un levier intéressant et efficace.

II. 2 DEFIS ET RISQUES DANS LA ZONE MEDITERRANEE

Si la Guerre froide était parvenue à ramener l’espace méditerranéen à un sous-ensemble stratégique simple, force est de constater que la fin de l’affrontement bipolaire lui restitue sa complexité. De trop nombreux conflits d’intérêts, de trop grandes différences de civilisations restent en jeu pour que l’Etat français se montre insensible ou ne soit pas vigilant⁷³. Des défis importants, qui conditionneront le devenir de la région, restent à relever. Consciente de ces

⁷²- Périgot Francis, Les relations entre l’Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.127.

⁷³- Myard Jacques, La France et la Méditerranée : les nouveaux enjeux, Assemblée Nationale, rapport n° 2373, 1995, p.8.

réalités, la France contribue largement, dans le cadre du processus de Barcelone, à la promotion d'une charte euro-méditerranéenne de stabilité.

II. 2. 1 Les enjeux

Il s'agit en premier lieu du défi démographique. La pression démographique représente un challenge considérable en raison de son impact économique et social : diminution du PIB par habitant, accroissement de la dépendance alimentaire, exode rural, urbanisation et émigration, endettement et sous-investissement dans les infrastructures, répercussion sur la population active et l'emploi⁷⁴. En effet, les données démographiques témoignent d'un déséquilibre croissant entre les deux rives de la Méditerranée, les pays du Sud se montrant beaucoup plus dynamiques que ceux du Nord en terme d'accroissement de population.

Dans les Etats du Maghreb, la croissance annuelle de la population est de 2,5% en moyenne, alors qu'elle n'est que de 0,2% en Europe occidentale. Cet écart ne cesse d'ailleurs d'augmenter depuis plus d'un demi-siècle. Malgré une légère réduction du taux de fécondité des femmes africaines et maghrébines, « il n'en demeure pas moins que la population des pays méditerranéens est appelée à doubler à chaque génération »⁷⁵. La pression démographique reste d'autant plus forte que la proportion des jeunes y est beaucoup plus élevée. De plus, la situation et les perspectives de la zone maghrébine ne traduisent pas une tendance uniforme. Ainsi, les pays du Machrek affichent un dynamisme démographique élevé. Les taux de croissance annuelle de la population sont souvent supérieurs à 3 ou s'en rapprochent (3,4% en Syrie, 5% à Gaza). Le nombre d'enfants par femme se situe au-dessus de 5.

D'une part, cette pression démographique draine un cortège de difficultés inhérentes : taux de chômage aggravé, appauvrissement, mouvements sociaux, instabilité politique, radicalisation des équipes au pouvoir qui en appellent à l'aide étrangère, dette alourdie, mesures autoritaires, émeutes, répression violente et bain de sang. Le scénario est trop souvent répété pour être ignoré⁷⁶. D'autre part, cette évolution du Sud tend à engendrer une diminution du poids humain du Nord. Une tendance lourde semble donc se dégager dans le bassin méditerranéen : le

⁷⁴- Périgot Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.86.

⁷⁵- Myard Jacques, La France et la Méditerranée : les nouveaux enjeux, Assemblée Nationale, rapport n° 2373, 1995, p.12.

⁷⁶- Morzellec Joëlle le, « Sécurité régionale : l'exemple du bassin méditerranéen », Les cahiers du CREMOC, septembre 1998.

renversement de l'équilibre numérique, traditionnellement favorable aux populations européennes, au profit des populations arabes et turques du Sud et de l'Est. Si les prévisions actuelles venaient à se confirmer, l'Union européenne devrait se retrouver à l'horizon 2010, sur la Méditerranée, face à un ensemble démographique de taille équivalente comptant plus de 310 millions de personnes. A l'échéance 2025, les projections démographiques avancent aussi l'arrivée de plus de 80 millions d'actifs sur le marché du travail des PTM⁷⁷.

Par ailleurs, ce déséquilibre démographique s'ajoute à une répartition inégale des richesses. Les pays méditerranéens de l'Europe sont toujours à l'origine de près de neufs dixièmes du P.I.B créé annuellement dans la zone alors qu'ils ne totalisent que 40% de la population⁷⁸. Si aucun rattrapage ne se produit, dans les décennies à venir, moins du tiers des Méditerranéens, créeront et détiendront neufs fois plus de richesses que les 345⁷⁹ millions du Sud et de l'Est.

La démographie en Méditerranée se caractérise également par des flux migratoires importants dont l'intensification reste une caractéristique essentielle de l'ère post moderne⁸⁰. Ainsi la partie sud de l'Europe (France, Espagne, Italie) constitue l'une des trois zones de la planète à forte pénétration de courants migratoires du Sud vers le Nord. Tous les pays du bassin sont exportateurs de main d'œuvre à l'exception de la Libye et d'Israël. L'épuisement de modèles d'organisation et de gestion économiques, les conséquences de l'application des politiques d'ajustement structurel, la persistance du sous-emploi sont des données structurelles fondamentales qui expliquent les mouvements de populations. En outre l'émigration abandonne son caractère temporaire pour devenir durable. Elle devient familiale et concerne de plus en plus souvent une frange qualifiée et diplômée, étudiante et féminisée.

Parallèlement, le phénomène migratoire provoque des réactions hostiles dans les pays de l'Union européenne et rares sont ceux, sur la rive nord de la Méditerranée occidentale, qui ne recourent pas au discours de la subversion. Le cadre des années 70 a vécu. La crise économique, les changements de repères dus aux transformations mondiales et ce qu'ils induisent en termes de questionnement, voire du modèle d'intégration à la française, la présence dans les régions méditerranéennes de la France d'une importante population maghrébine sont autant d'éléments qui poussent l'opinion publique à une relecture « culturelle » des difficultés

⁷⁷- Périgot Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.87.

⁷⁸- La France représente 40% de cette richesse, l'Italie 32% , l'Espagne 15% et la Grèce 2,5%.

⁷⁹- Projection donnée pour 2025 (Conseil Economique et Social, n°7)

⁸⁰- Chériguy Hayète, La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership, L'Harmattan, Paris, 1997, p.115.

qui se posent aujourd'hui⁸¹. A cet égard, dans les pays de l'arc latin, l'immigration est parfois perçue comme élément porteur d'une menace islamiste et réactive des « peurs fantasmagoriques » qui alimentent la perspective de construction d'un ennemi au Sud.

Face au délicat problème migratoire, les partenaires européens sont progressivement conduits à envisager un processus de fermeture des frontières. Par la suite, les accords de Schengen tentent d'homogénéiser la politique des visas, mais les effets restent encore peu visibles.

La fracture Nord-Sud est également évidente dans le domaine économique et financier : l'aplanissement des disparités relevant de ces deux secteurs constitue le deuxième grand défi à relever. A l'heure où la planète tend à s'organiser autour de grands ensembles, les pays méditerranéens ont intérêt à s'engager dans une coopération leur permettant de développer les échanges internes. Les Etats méditerranéens de l'Union européenne pèsent pour plus de 15% dans le commerce mondial (grâce surtout à la France et à l'Italie), alors que les quelques quinze autres pays riverains n'atteignent pas ensemble une quote-part de 3%. Environ 60 à 70% des importations et exportations des cinq pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) s'effectuent avec les Douze. Or ce volume ne représente que 4% du total des échanges de l'Union⁸².

La comparaison des PIB au sein du bassin méditerranéens révèle d'importantes différences. Le produit national brut par habitant et par an varie de 600 dollars en Egypte à plus de 20000 dollars en France. Si l'on prend en compte le chiffre moyen de l'Union européenne, situé aux environs de 13500 dollars, on note une proportion de 1 à 18 entre l'Europe et les pays les plus défavorisés du Sud. Un autre constat s'impose : le bassin a accueilli, en 1990, 147 millions de visiteurs, soit un tiers du tourisme mondial, mais plus de 80% de ceux-ci sont répartis sur quatre pays que sont la France, l'Espagne, l'Italie et la Grèce. La plupart des Etats de la rive sud, ne disposant pas d'une recherche scientifique endogène, sont d'autant plus tributaires des pays industrialisés pour leur progrès technologique. Cette situation est en outre aggravée par la fuite des cerveaux : les pertes en ressources humaines avoisinent les 10000 départs annuels, dont une bonne moitié pour l'Algérie.

Enfin, force est de constater que de nombreux obstacles au développement persistent⁸³. Il s'agit d'abord de la dépendance alimentaire. Une part significative des recettes d'exportation est

⁸¹- Visier Claire, « Les acteurs de la coopération non étatique française au service d'une idée de la Méditerranée », Politiques méditerranéennes, Ed. Karthala, Paris, 2000, p.234-235.

⁸²- Meyer Barbara, « La Méditerranée : difficultés d'une coopération Nord-Sud », <http://www.euforic.org/dandc/95f-mey.htm>, p.1/4.

⁸³- Myard Jacques, La France et la Méditerranée : les nouveaux enjeux, Assemblée Nationale, rapport n° 2373, 1995, p.16.

affectée au paiement d'importations de nourriture et la perspective d'une autosuffisance alimentaire demeure, dans la plupart des pays de la région, hors de portée. L'eau apparaît aussi comme l'un des principaux facteurs limitants du développement au sud et à l'est du bassin méditerranéen dans les prochaines décennies. L'épuisement des ressources en eau douce pour l'usage domestique, industriel et agricole va probablement devenir le problème économique majeur des pays riverains, et en particulier de leurs régions côtières. L'accroissement prévu de la consommation d'eau serait de 50% au Nord et de 400% au Sud⁸⁴. Un frein supplémentaire au développement réside dans le poids excessif du secteur public. Dans les pays en « transition » démographique, mais aussi économique et parfois politique, l'Etat constitue souvent l'une des structures les plus solides. A ce titre, l'Algérie reste un cas d'école : le tournant « libéral » annoncé à la fin des années 80 a trop souvent été d'ordre verbal et ne s'est pas réellement traduit par des changements de mentalités et d'attitudes. De plus, le poids de l'endettement a fini par créer un véritable étranglement financier des pays du sud méditerranéen. Le service de cette dette croissante, malgré les rééchelonnements pratiqués à partir de 1983, a obéré les budgets des Etats et des grandes entreprises. Enfin, les retards initiaux de la rive sud sont souvent aggravés par les effets d'une politique inefficace, fruit de la pensée unique en matière économique. L'impact des politiques d'ajustement, mises en œuvre à la forte investigation des institutions financières internationales, frappe surtout les couches les plus pauvres, avec des conséquences graves : augmentation des fractures sociales et du mécontentement, renforcement de la tentation d'émigration.

II. 2. 2 Les risques

Aux maux précédemment évoqués viennent se greffer des problèmes de stabilité à l'intérieur de l'espace régional. En effet, de nombreuses crises internes et spécifiques à chaque pays concourent à l'instabilité patente en Méditerranée.

Un des principaux sujets d'inquiétude concerne le fait intégriste. Dans tout le bassin méditerranéen, la mouvance islamiste se manifeste et tend à devenir une donnée structurelle de la sociologie politique et de la culture des peuples méditerranéens. Les années 80 sont synonymes de profondes ruptures : économique tout d'abord avec une mondialisation accrue et

⁸⁴- Grenon Michel & Batiss Michel (dirs.), *Le plan bleu*, Economica, Paris, 1989.

la montée en puissance du credo libéral, mais aussi technologique à la suite du développement des techniques de communication, géopolitique enfin avec la fin la fin de l'ordre bipolaire. Ces ruptures dans le système international entraînent des réactions de repli sur soi identitaires⁸⁵. L'extrémisme islamique est la résultante d'une manifestation de peur de la modernité, une tentative de résistance par rapport à une hégémonie culturelle de l'Occident, et une expression politique du désespoir. Les fondamentalistes ont conscience de la faiblesse de leurs pays face au monde occidental et du rôle qu'ils peuvent tirer de la culture. Le modèle d'Etat qu'ils projettent de mettre en place s'oppose à la référence occidentale, qui puise son essence dans les valeurs démocratiques, les droits de l'Homme et la laïcité, et s'apparente à un régime totalitaire. L'ensemble du pourtour méditerranéen est concerné par ce problème. Tous craignent les implications de la crise algérienne sur leur stabilité intérieure, notamment la France. La prise du pouvoir par les fondamentalistes sur la rive sud de la Méditerranée pourrait engendrer une régression des sociétés et des peuples ainsi que des déplacements de populations vers le Nord.

Dans le même temps, un cortège de crises permanentes pèsent sur la sécurité de la zone. Il s'agit bien évidemment du gel du processus de paix au Proche-Orient, de la question chypriote et des différends gréco-turques, des tensions dans l'environnement turc, des conflits balkaniques et des foyers conflictuels en Afrique du Nord.

L'actualité proche-orientale est révélatrice du malaise qui persiste entre les communautés israélienne et palestinienne. L'incertitude qui pèse actuellement sur la région, la recrudescence de la violence et les actions terroristes peuvent entraîner un nouveau conflit entre les deux protagonistes, et plus largement entre Arabes et l'Etat hébreu.

La question chypriote et les rivalités gréco-turques ont à ceci de singulier qu'elles interpellent à la fois l'Union européenne et l'OTAN, puisqu'elles concernent certains de leurs membres. Le problème de la partition de l'île chypriote, toujours en attente de règlement, oppose en effet Chypre, qui va à terme rejoindre l'Union européenne, et la Turquie qui fonde de grands espoirs dans sa future candidature à l'adhésion. Les points d'achoppement entre la Grèce et la Turquie, toutes deux membres de l'Alliance atlantique, s'articulent autour des contentieux territoriaux et maritimes, à propos de la Thrace et de la mer Egée.

Parallèlement, la Turquie est toujours aux prises à des tensions avec ses voisins syrien, irakien et iranien. La question kurde reste préoccupante. Mettant en jeu les quatre pays évoqués, elle peut se traduire dans les faits jusqu'à l'intervention militaire d'un des protagonistes. La

⁸⁵- Visier Claire, « Les acteurs de la coopération non étatique française au service d'une idée de la Méditerranée », Politiques méditerranéennes, Ed. Karthala, Paris, 2000, p.234.

Turquie, quant à elle, ne parvient pas à trouver le remède efficace pour venir à bout du dilemme terrorisme-repression. Au chapitre des inquiétudes, les accords de défense signés avec l'Etat suscite chez certains pays arabes, tels la Syrie, la crainte de voir s'édifier un axe Etats-Unis-Turquie-Israël. De façon générale, le souvenir de l'Empire ottoman pèse encore sur les relations entre l'Etat turc et le monde arabe⁸⁶. La Turquie accuse Damas de servir de terre d'accueil aux partisans du PKK et tente de faire pression sur le régime syrien en mettant en avant leur contrôle des ressources en eau régionales. De son côté, la Syrie s'insurge contre la construction de barrages sur l'Euphrate qui menacent son approvisionnement en eau. Toujours au sujet du problème kurde, l'Irak redoute des opérations militaires turques sur son territoire, comme cela s'est déjà produit.

Un peu plus à l'ouest, « la péninsule des Balkans constitue historiquement l'une des clés de la sécurité du bassin méditerranéen, et aujourd'hui encore, et sans doute pour longtemps, les événements qu'y déroulent resteront à l'ordre du jour, tant que continuera à s'effectuer une recomposition du sud-est et de l'Europe, non sans violence »⁸⁷. Globalement, dans la zone balkanique, les rivalités opposant Serbes, Albanais, Monténégrins, Bulgares, Roumains, Grecs et Turcs sur des différends frontaliers ou des problèmes de revendication identitaire semblent inextricables et pourraient conduire à des crises du type Bosnie-Herzégovine ou Kosovo.

Enfin, il apparaît nécessaire de mentionner les foyers conflictuels qui affectent la rive sud du bassin méditerranéen. L'Algérie, malgré l'instauration de la concorde civile, demeure dans une situation tragique et préoccupante. Avec ses voisines marocain et mauritanien, elle butte de surcroît sur le règlement du contentieux au sujet du Sahara occidental. L'attitude de la Libye, malgré les tentatives récentes de sortir de son isolement international, reste difficilement prévisible. L'Egypte est confrontée aux agissements de groupes islamistes armés et entretient des relations tendues avec le Soudan. Elle reproche à Khartoum d'offrir des facilités aux fondamentalistes qui sévissent sur son sol et tolère assez mal sa dépendance vis-à-vis de cette dernière pour son alimentation en eau.

⁸⁶- Morzellec Joëlle le, « Sécurité régionale : l'exemple du bassin méditerranéen », Les cahiers du CREMOC, septembre 1998.

⁸⁷- Idem.

II. 3 LE FORUM MEDITERRANEEN : SOLIDARITE FORMELLE POUR UN PROCESSUS INFORMEL⁸⁸

Le premier projet de coopération régionale prôné par la France vise à substituer à des relations bilatérales et sectorielles un dialogue plus global entre les deux rives, fondé sur le lien méditerranéen. « L'espace conçu par la France s'identifierait à un modèle institutionnel collectif proprement méditerranéen au sein duquel les acteurs étatiques partageraient des valeurs communes humanitaires (respects des droits de l'Homme, tolérance culturelle et religieuse), politiques (démocratie, pluralisme), et économiques (économie de marché, zone de libre-échange) »⁸⁹. L'initiative française est pensée comme une enceinte restreinte à quelques acteurs de la Méditerranée occidentale, au sein de laquelle la France peut exercer ses capacités de contrôle, de propositions et de décision. De plus, il s'agit d'établir en priorité une solidarité avec la zone maghrébine, à laquelle elle est très liée, pour que cette région puisse à terme s'intégrer au système économique international.

Mis en place à la fin des années 1980, pour être refondé quelques années plus tard dans sa configuration actuelle, le Forum méditerranéen trouve son origine dans un discours prononcé par François Mitterrand à Rabat en janvier 1983 lors d'un voyage au Maroc. Le président de la République propose l'idée d'une forme de conférence permanente : « Pour la France, comme pour vous, le Maroc, la Méditerranée (...) présente une importance singulière. Non seulement parce qu'elle est le berceau de nos civilisations et que sur ses rivages, ou dans les régions alentours, ont été formulées, propagées la plupart des idées qui façonnent nos esprits (...). L'expression « lac de paix », souhait autant que programme, a été souvent employée à son sujet. Cherchons à donner à cette aspiration une traduction utile. Les rencontres entre les pays de cette région demeurent aléatoires, trop espacées. Je propose qu'elles soient rendues plus nombreuses, d'abord entre nous et nos voisins immédiats, en attendant que d'autres pays, au Nord et au Sud et à l'Est et à l'Ouest de la Méditerranée, s'y joignent autant qu'il est souhaitable »⁹⁰. Au terme de conférence, qui revêt un aspect formel et sous-entend une obligation de résultats, c'est celui de forum qui est finalement préféré. L'organisation du processus est confiée, par le chef de l'Etat, à un non-diplomate, Jacques Huntzinger,

⁸⁸- Selon l'expression de Hayète Chériguy

⁸⁹- Chériguy Hayète cité par Périgot Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.30.

⁹⁰- Extrait de l'allocation de François Mitterrand cité par Fabre Thierry, « La Méditerranée : guerre des cultures ou projet commun ? », <http://periples.mmsh.univ-aix.fr/med-represebations/textes/fabre13.html>.

universitaire, membre du Conseil économique et social. Initialement, le Forum méditerranéen s'apparente à un espace de dialogue informel, non contraignant, préparatoire et exploratoire en vue du déclenchement d'un processus proprement diplomatique. « Exempte de mécanismes décisionnels, la rencontre n'engage pas les Etats ni les oblige politiquement »⁹¹.

C'est donc sous le patronage du Conseil économique et social que se tient à Marseille, en février 1988, le premier Forum méditerranéen. La rencontre, qui a pour thème « Réalités et perspectives des relations entre pays européens de la Méditerranée occidentale et les pays du Maghreb associés à la Communauté économique européenne », rassemble la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal ainsi que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Il convient de noter que la sur-représentation des acteurs français, étatiques ou non, entraîne une forte critique de la part des autres partenaires européens qui estiment alors cautionner une concertation franco-maghrébine. Le deuxième Forum se déroule à Tanger en mai 1989, quelques mois après la création de l'Union du Maghreb arabe, et étend la participation à deux autres pays, la Libye et la Mauritanie. Ces deux premières concertations, même si elles constituent une étape exploratoire originale, n'apportent pas de résultats concrets. Tout d'abord, en raison des thèmes abordés qui, pour ne pas risquer de créer des conflits au sein des participants, sont volontairement généraux. Ensuite parce que l'approche économique et financière choisie se borne à passer en revue les différentes voies possibles de coopération entre les deux rives et n'incite pas à régler les problèmes latents comme celui de la dette.

Cette première expérience conduit les protagonistes à lancer l'idée de l'institutionnalisation d'un espace méditerranéen. De cette initiative naissent ainsi les groupes « 4+5 » et « 5+5 », qui jettent les bases d'une diplomatie collective en Méditerranée occidentale.

La première rencontre ministérielle, dite des « 4+5 », se tient à Rome en 1990. Elle réunit les Etats de l'arc latin auxquels est associé Malte et les cinq pays de l'Union du Maghreb arabe. L'adhésion de la rive sud à cette réunion est sincère et constructive. Le groupe « 4+5 » vise le renforcement de la coopération et du dialogue pour résorber les disparités de développement et éviter la marginalisation de la zone méridionale. Des divergences se faisant jour parmi les partenaires latins, « la Déclaration de Rome qui énumère trois domaines prioritaires de coopération (économique, humain, écologique) est un compromis entre les positions françaises et italiennes. Elle intègre les recommandations des Forums de Marseille et de Tanger, en

⁹¹- Chérigui Hayète, « La politique méditerranéenne de la France : un instrument de leadership dans l'espace régional », Politiques méditerranéennes, Ed. Karthala, Paris, 2000, p.148.

particulier celles qui concernent le traitement de la dette et la mise en place d'un instrument financier proprement méditerranéen. »⁹².

La seconde rencontre, appelée « 5+5 », se déroule à Alger en octobre 1991. Les débats ayant lieu sur fond de crise du Golfe, les résultats de l'assemblée se révèlent peu productifs et préfigurent l'arrêt du processus. Ce dernier n'est pas reconduit pour des raisons à la fois internes et externes : internes car l'Algérie commence à être secouée par une crise qui va bientôt la conduire à la guerre civile ; externes, car la Libye se voit frappée d'embargo par les Nations Unies suite aux attentats des avions de Lockerbie et d'UTA, et, enfin, la guerre du Golfe vient lui donner un coup d'arrêt décisif.

L'Égypte, jusque-là exclue de la concertation, et la France relancent le Forum méditerranéen en novembre 1993. Ce dernier, tout en conservant son caractère informel et complémentaire des instruments européens, « traduit les bouleversements politiques consécutifs au conflit du Golfe en s'ouvrant aux pays ayant contribué aux côtés des alliés à l'effort de guerre contre le régime de Bagdad »⁹³. Il reflète aussi les aspirations au leadership régional revendiquées par l'Égypte et la Turquie. Par ailleurs, il consacre le rapprochement euro-égyptien et l'alliance franco-égyptienne sur laquelle s'appuie Paris pour mener sa stratégie méditerranéenne et restaurer en 1996 sa politique arabe⁹⁴.

A partir de sa refondation à Alexandrie en juillet 1994, le Forum donne lieu à six rencontres annuelles. Celle de Sainte-Maxime en avril 1995, en instituant la dimension collective de la référence méditerranéenne, préside au lancement d'une communauté des pays méditerranéens. De même, l'introduction des questions de sécurité constitue une évolution majeure. Mais surtout, la réunion des Onze se voit conférer depuis 1996, en particulier par la diplomatie française, un rôle régional de médiation, utile à la consolidation du processus de Barcelone.

Ainsi malgré ses imperfections structurelles (pas de moyens financiers propres, participation restreinte et exclusive...), le Forum conserve de nombreux atouts. Il se définit à la fois comme un cadre flexible et privilégié de dialogue et de transparence, de concertation et de consultation entre les pays et comme un outil utile de diplomatie préventive. Il permet après l'obtention d'un

⁹²- Périgot Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.32.

⁹³- Chérigui Hayète, « La politique méditerranéenne de la France : un instrument de leadership dans l'espace régional », Politiques méditerranéennes, Ed Karthala, Paris, 2000, p.150.

⁹⁴- Chérigui Hayète, « Maghreb et Machrek dans la politique étrangère de la France depuis l'après-guerre du Golfe », De la politique étrangère de la France, Le Banquet, Paris, 1998, p.57.

consensus de la part des participants de peser sur le partenariat euro-méditerranéen, d'exercer une fonction de revendication et de contestation vis-à-vis de la Commission européenne.

Pour la France, le Forum conserve une utilité plurielle : « il lui permet de se repositionner dans l'espace méditerranéen comme acteur étatique majeur mais aussi d'exercer à travers cette enceinte une influence sur le processus euro-méditerranéen (...) »⁹⁵. De plus, il autorise Paris à jouer un rôle de médiateur entre les pays arabes et la Commission européenne⁹⁶.

II. 4 LE PROCESSUS DE BARCELONE

L'idée d'une organisation spécifique de l'espace méditerranéen ne date pas des années 80. L'un de ses concepteurs originels n'est autre que le Général de Gaulle. Mais les bouleversements post deuxième guerre mondiale laissent le projet sans suite. De même « en 1958, le chef du gouvernement français Félix Gaillard propose à l'occasion de plusieurs discours l'organisation avec les pays des bords de la Méditerranée occidentale de l'axe Nord-Sud de la défense commune qui est le complément naturel du Pacte atlantique et une double communauté de défense et économique entre les pays de la Méditerranée occidentale »⁹⁷.

Le lancement de la Politique méditerranéenne rénovée (PMR), en pleine crise du Golfe, en décembre 1990, symbolise l'arrivée politique de l'Europe dans l'espace régional. Cette nouvelle stratégie représente un énorme progrès tant sur le plan quantitatif que qualitatif, notamment dans le domaine financier. Pour la période 1992-1996, l'enveloppe financière, certes sans commune mesure avec les sommes investies à l'Est, s'élève à 4 405 millions d'écus, soit une multiplication de 2,7 par rapport à la tranche 1988-1992 ⁹⁸. Dépassant les simples pratiques bilatérales, jusque-là en vogue, elle jette les bases d'une double solidarité : transversale avec le financement de projets intéressant plusieurs pays dans les domaines de l'énergie et de l'eau entre autres, verticale en mettant en place des dynamiques de coopération euro-méditerranéennes visant à resserrer les liens socioculturels entre les deux rives (programmes Averses pour la médecine, Med Média, Med Campus pour les universités...). La PMR prépare également le terrain pour la future déclaration de Barcelone.

⁹⁵ - Chérigui Hayète, « La politique méditerranéenne de la France : un instrument de leadership régional dans l'espace régional », Politiques méditerranéennes, Ed Karthala, Paris, 2000, p.147.

⁹⁶ - Ibid., p.165.

⁹⁷ - Intervention de Daguzan Jean-François au sein du colloque, Méditerranée : le pacte à construire, Publisud, 1995, pp.193-208.

⁹⁸ - Ghilès Francis, « La Méditerranée, un enjeu qui mérite une politique plus audacieuse », Politique étrangère, 1/98, p.70.

A cet égard, le couple franco-allemand, une fois dissipées les inquiétudes sur la réunification et les aspirations orientales de la puissance germanique, va jouer un rôle moteur dans l'émergence du concept euro-méditerranéen.

C'est à Barcelone, en novembre 1995, que se tient la conférence inaugurale du partenariat euro-méditerranéen. Elle réunit, pour la première fois dans l'histoire, l'ensemble des ministres des Affaires Etrangères des membres de l'union européenne - les Quinze - et l'ensemble des pays méditerranéens - les Douze -, à l'exception de la Libye, sous boycott international. Les premiers textes solennels, de l'après guerre froide, liant les deux rives de la Méditerranée voient ainsi le jour⁹⁹. Les décisions prises traduisent la volonté d'une coopération ambitieuse puisqu'elles couvrent des domaines aussi variés que politique, économique, financier, social, humain, culturel... La déclaration de Barcelone comporte trois volets distincts. A travers un premier volet dit « de politique et de sécurité », les partenaires se donnent pour objectif de faire de la zone « un espace commun de paix et de stabilité ». Le deuxième volet « économique et financier » vise à créer un espace de prospérité partagée à travers la création d'une zone de libre-échange, à l'horizon 2010, et l'accroissement substantiel de l'appui financier de l'Union européenne. Le troisième volet se veut novateur en prévoyant l'intensification des échanges et la coopération dans les domaines culturel, humain et social¹⁰⁰.

Le programme MEDA et les prêts de la Banque européenne d'investissement constituent des voies majeures d'intervention. Fait notable, les 27 participants conviennent de principes et d'engagements importants qui sont rappelés dans la déclaration de Barcelone : il est ainsi fait mention du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats méditerranéens, de la non-intervention dans les affaires intérieures d'un autre partenaire, ainsi que de la recherche du règlement des différends par des moyens pacifiques. Le texte envisage aussi la coopération pour prévenir et combattre le terrorisme, la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogue. La promotion de la sécurité régionale repose sur un appel solennel à la non-prolifération nucléaire, chimique et biologique et à la recherche d'une suffisance militaire¹⁰¹. Par ailleurs, elle propose l'établissement de relations de bon voisinage, de mesures de confiance

⁹⁹- Chérigui Hayète, « La politique méditerranéenne de la France : un instrument de leadership régional », Politiques méditerranéennes, Ed. Karthala, Paris, 2000, p.165.

¹⁰⁰- Périgot Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.43.

¹⁰¹- Intervention de Daguzan Jean-François au sein du colloque, Méditerranée : le pacte à construire, Publisud, 1995, pp.193-208.

et d'actions préventives en matière de prolifération NBC¹⁰². La France, soutenue par la diplomatie égyptienne, se montre d'ailleurs favorable à un pacte de stabilité. Sur ce dernier point, les partenaires européens se prononcent en faveur de la notion de charte qui présente un caractère plus souple, moins contraignant et moins systématique. Au-delà sa nature déclaratoire, la charte euro-méditerranéenne est destinée à devenir un mécanisme institutionnel du dialogue politique et de sécurité et de préventions des crises dans l'espace régional. Elle est régulièrement décrite comme « un facteur décisif pour l'après processus de paix »¹⁰³. Son adoption est à l'ordre du jour du quatrième sommet euro-méditerranéen de Marseille de novembre 2000 mais la recrudescence de la violence au Proche-Orient provoque son report.

Ce dernier point est l'occasion d'évoquer un premier bilan du nouveau partenariat. Les résultats apparaissent, au regard des ambitions, mitigés et fragiles, et les difficultés ne manquent pas pour entraver le processus de Barcelone. « Si les atermoiements du processus de paix, apparaissent comme la source de problèmes la plus évidente, d'autres obstacles freinent le rééquilibrage des relations entre les partenaires des deux rives de la Méditerranée »¹⁰⁴. Le partenariat ne parvient pas encore à créer une dynamique suffisante. Le cadre institutionnel, qui rassemble des partenaires hétérogènes, reste inachevé, tant en raison de la complexité des procédures communautaires que des hésitations de certains pays à s'engager dans une ouverture économique, synonyme d'arbitrages internes difficiles.

En ce qui concerne les Pays tiers méditerranéens (PTM), le rythme des réformes nécessaires pour affronter le choc de l'ouverture ne semble pas assez soutenu. A l'exception de la Turquie, ils ne peuvent s'appuyer sur un secteur privé développé et des opinions publiques favorables au changement. L'absence d'intégration et l'accélération de la concurrence dans un ensemble très disparate ne facilitent pas les choses. De plus, la région sud et est méditerranéenne n'apparaît pas suffisamment attractive pour les investisseurs nationaux et européens, à fortiori pour les capitaux émanant de pays tiers. « L'environnement économique et institutionnel des Etats de la rive sud reste dissuasif, de même que la faible taille des marchés, encore très cloisonnés entre eux, et l'incertitude de la pérennité des réformes »¹⁰⁵. Dans ce contexte, le poids du volontarisme européen s'annonce déterminant. Il n'est pas toujours facile de discerner les

¹⁰²- Nucléaire, Bactériologique, Chimique.

¹⁰³- Chérigui Hayète, « La politique méditerranéenne de la France : un instrument de leadership régional », Politiques méditerranéennes, Ed. Karthala, Paris, 2000, p.169.

¹⁰⁴- Périgot Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.75.

¹⁰⁵- Leveau Rémy (rapport du groupe présidé par), Le partenariat euro-méditerranéen. La dynamique de l'intégration régionale, La Documentation française, Paris, 2000.

objectifs d'une Europe en construction, avec la perspective de son élargissement à l'Est et l'accroissement de ses responsabilités, notamment dans les Balkans. D'une part, le poids des intérêts commerciaux et de la protection européenne dans certains secteurs laisse parfois penser que l'Europe est plus soucieuse de préserver ses parts de marchés que de favoriser le développement. Le dossier agricole constitue un point sensible et complexe des accords. Il pose en particulier la question de l'équilibre des régions méditerranéenne de la France et de l'Union soumises à la concurrence des pays tiers méditerranéens mais également à celle du rôle de l'agriculture dans le développement et la stabilité de la rive sud¹⁰⁶.

D'autre part, l'Union rencontre des difficultés dans l'application des conditions politiques et économiques nouvelles qui devraient subordonner son soutien financier. Elles tiennent pour l'essentiel à l'intérêt inégal des Quinze pour l'espace méditerranéen. Alors que la France, mais aussi l'Italie et l'Espagne, cherchent depuis longtemps à développer une politique méditerranéenne, les autres pays de l'Union ont des perceptions différenciées de l'enjeu que représente cette région du monde¹⁰⁷. L'exemple de la Grande-Bretagne est parlant : bien que très active au Moyen-Orient, elle se désintéresse ostensiblement de la partie maghrébine. Ainsi, les positions diverses des Etats-membres quant à la priorité à accorder à l'espace méditerranéen et le souci de ne pas aviver ces différences, affaiblissent la position de la communauté européenne et réduisent les exigences que l'Union peut avoir à l'égard des PTM.

Enfin, le projet euro-méditerranéen semble pâtir de son caractère ambitieux. La progression des trois volets n'est pas équilibrée et la lourdeur, ajoutée à la complexité des procédures ralentissent encore le processus. A ce jour, le premier et le troisième volet n'ont à leur actif que peu de réalisations concrètes¹⁰⁸.

II. 5 LES EFFETS DISCUTABLES D'UNE « NOUVELLE POLITIQUE ARABE »

De la fin de l'ère bipolaire jusqu'en 1996, la politique méditerranéenne de la France se pose en substitut de sa politique arabe. Cette mutation est alors dictée par la renonciation publique durant la Guerre du Golfe à cette dimension importante de la politique étrangère, et par la dégradation brutale des rapports franco-arabes. Jacques Chirac, en entrant au Palais de l'Élysée,

¹⁰⁶ - Périgot Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.103.

¹⁰⁷ - Ghiles Francis, « La Méditerranée, un enjeu qui mérite une politique plus audacieuse », Politique étrangère, Paris, printemps 1998, p.76.

¹⁰⁸ - Périgot Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil Economique et Social, n°7, avril 1998, p.II.100.

décide de donner un second souffle à l'héritage gaullien. La consolidation de l'héritage doit passer par le verbe et le resserrement des liens avec les pays arabes.

Le 8 avril 1996, à l'université du Caire, le Président de la République prononce un discours programme intitulé « la France et les mondes arabe et méditerranéen » où il déclare : « La politique arabe de la France doit être une dimension essentielle de sa politique étrangère. Je souhaite lui donner un élan nouveau dans la fidélité aux orientations voulues par son initiateur, le Général de Gaulle « tout nous commande, disait-il en 1958, de reparaître au Caire, à Damas, à Amman et dans toutes les capitales de la région comme nous sommes restés à Beyrouth : en amis et en coopérants »¹⁰⁹. La déclaration du Président Chirac, considéré par les Arabes comme l'héritier de l'homme qui reste pour eux l'emblème d'une France indépendante, volontariste et sensible aux problèmes et aux intérêts du monde arabe, annonce les grands principes de cette politique : dialogue partenarial entre égaux, attachement au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, soutien à l'aspiration des peuples arabes à la solidarité et à l'unité, ainsi qu'à l'ouverture à la paix¹¹⁰. Plusieurs dates et symboles, qui jalonnent le début du septennat, attestent de l'attachement renouvelé de la France au monde arabe. Les premiers chefs d'Etat à rendre visite au nouveau leader français sont ainsi le Président égyptien Hosni Moubarak et le roi Hussein de Jordanie. Le Maroc, dès juillet 1995, et la Tunisie, trois mois plus tard, font partie des premières destinations non-européennes de J.Chirac. A la même époque, Paris pèse d'un poids décisif sur le vote de la résolution 986 du conseil de sécurité de l'ONU autorisant des exportations irakiennes de pétrole en échange de nourriture et de biens de première nécessité¹¹¹.

Il faut dire que cette nouvelle démarche pro-arabe bénéficie d'une conjoncture particulièrement favorable. L'initiative française profite des difficultés rencontrées par la diplomatie américaine au Proche-Orient. Même si les Etats-Unis restent tout-puissants dans la région, le blocage du processus de paix, l'expression d'un sentiment anti-américain qui trouve son paroxysme dans les attentats perpétrés en Arabie Saoudite à Riyad et Khobar et l'échec des négociations interkurdes laissent entrevoir des opportunités pour d'autres acteurs. L'occasion est donc donnée à la France de tirer son épingle du jeu. « L'enlisement du processus de paix lui ouvre de nouvelles perspectives après des pays qui n'ont pas retiré de la recomposition régionale les

¹⁰⁹- Allocution de S.E Amb. Aly Maher Elsayed, La France et le monde arabe, entre rêves et réalités économiques, Chambre de commerce franco-arabe, 20 juin 2000.

¹¹⁰- Idem.

¹¹¹- Ploquin Jean-Christophe & Lamchichi Abderrahim, « La « fibre pro-arabe » de Jacques Chirac », <http://confluences.ifrance.com/confluences/Introductions/intro22.htm>, 1997, p.1/3.

bénéfices escomptés et commencent à s'interroger sur les limites du « tout américain », comme la Jordanie ou la Syrie »¹¹².

De plus, le chef de l'Etat français véhicule une image forte et sympathique, servie d'une part par le souvenir et l'aura toujours présents du Général de Gaulle et d'autre part par l'amitié qu'il nourrit de longue date avec certains dirigeants arabes. Parallèlement, J.Chirac peut s'appuyer sur une opinion française qui se montre beaucoup moins frileuse vis-à-vis d'un éventuel rapprochement franco-arabe. Fort de ces bons hospices, le Président de la République tente, au-delà des principes mentionnés plus avant, de donner un ton nouveau à l'activisme de la France. Il s'agit tout d'abord de rompre avec l'habitude nationale de ne pas mélanger diplomatie et affaires. Les aspects économiques font maintenant partie intégrante du discours politiques et des entrepreneurs français accompagnent désormais les délégations officielles. D'essence déclaratoire, la politique étrangère se veut aussi engagée, en témoignent certaines « prises de position en rupture avec les anciennes traditions de neutralité »¹¹³.

La reconnaissance de l'agression Serbe envers les Bosniaques dans le conflit de l'ex-Yougoslavie précèdent les recommandations, adressées par la France en 1996, en faveur de la création d'un Etat palestinien, du retrait des troupes israéliennes du Sud Liban et de la restitution du plateau du Golan à la Syrie, constituent les preuves évidentes d'un double enjeu : la volonté d'en finir avec une attitude suiviste et le désir de générer un capital de sympathie auprès des nations arabes. La France revendique une spécificité dans l'approche des affaires, notamment celles qui intéressent l'est du bassin méditerranéen, et n'hésite pas à se démarquer des positions américaines pour faire valoriser son rôle si cher de médiation. Ainsi dans le dossier irakien, elle adopte une attitude plus ouverte vis-à-vis de Bagdad. De même, la France milite pour que l'Union européenne puisse intervenir de manière plus conséquente dans le règlement du conflit israélo-arabe et ceci en juste retour des efforts financiers qu'elle déploie¹¹⁴. La France entreprend d'asseoir sa nouvelle politique étrangère en s'appuyant sur deux interlocuteurs privilégiés : le Maroc et le Liban¹¹⁵. L'option marocaine est à la fois une réponse à des préoccupations françaises de stabilité et de sécurité, notamment en encourageant le modèle d'Islam modéré prôné par le royaume chérifien, et l'opportunité de prendre des distances avec une Algérie en crise. En ce qui concerne le Levant, la France manifeste sa volonté de raviver sa présence au Liban et de placer ses atouts industriels dans la reconstruction

¹¹²- Manceron Victor, « La « nouvelle politique arabe » de Jacques Chirac ou l'art du paradoxe », Relations internationales et stratégiques, n°25, printemps 1997, p.112.

¹¹³- Ibid., p.114.

¹¹⁴- Ibid., p.115.

¹¹⁵- Ibid., p.116.

d'un pays ravagé par la guerre civile. Consciente du rôle incontournable de la Syrie dans le processus de pacification, elle tente de ménager cette dernière en reprenant des relations économiques gelées par le contentieux de la dette syrienne.

L'intervention militaire israélienne déclenchée par Shimon Peres en avril 1996 et baptisée « les raisons de la colère » permet à la France de rejouer les premiers rôles dans le théâtre libanais. Parallèlement au soutien verbal qu'apportent les Etats-Unis à l'Etat hébreu, la France réagit immédiatement à l'escalade militaire en soulignant « la disproportion » de la réponse israélienne aux agissements du Hezbollah et en appelant, conjointement à l'Union européenne, « à la retenue » et à la « cessation » des hostilités. Hervé de Charrette, alors ministre des Affaires étrangères est dépêché sur place et les efforts diplomatiques entrepris par la France afin d'octroyer un cessez-le-feu aboutissent à des avancées notables. L'arrangement signé reprend certaines dispositions françaises et engage directement les gouvernements israéliens et libanais, en « concertation avec la Syrie ». Cet épisode permet à la France « de mettre en application de façon quasi simultanée le message contenu par sa politique arabe (« double canal¹¹⁶ ») et de faire la démonstration de l'utilité et de la capacité de mobilisation et d'action de sa diplomatie en période de crise »¹¹⁷.

Bien que la France ait regagné une audience insoupçonnée auprès des régimes arabes, la pratique de ce secteur de la politique étrangère va rapidement afficher ses limites. Celles-ci découlent en premier lieu de la nature même d'une stratégie basée, au premier chef, sur le discours. L'action diplomatique peut en certaines occasions s'avérer incohérente et entrer en contradiction avec les principes affichés. La visite de Jacques Chirac en Tunisie au lendemain de l'incarcération d'un leader de l'opposition, le silence observé sur les atteintes à la liberté de la presse au Liban peuvent porter atteinte à la crédibilité du message universel dont la France se veut porteuse. En second lieu, la politique arabe souffre parfois de l'ambiguïté des rapports entre la France et l'Union européenne. L'occasion est tentante pour la France d'inhiber ou d'afficher son appartenance à la communauté européenne selon un jeu à géométrie variable. Dans certaines situations, la dimension européenne est utilisée pour accroître la force des prises de position, alors qu'elle s'estompe dès que les intérêts nationaux entrent en jeu. Par cette démarche d'association, la France se présente à la fois comme un élément moteur en matière de

¹¹⁶- La notion de double canal sous-entend le partage des responsabilités avec l'Union européenne.

¹¹⁷- Chérigui Hayète, « Maghreb et Machrek dans la politique étrangère de la France depuis l'après-guerre du Golfe », De la politique étrangère de la France, Le Banquet, Paris, 1998, p.69.

politique étrangère et de sécurité commune et valorise son rôle sur la scène régionale. Son ancrage européen lui confère des moyens et des ressources, notamment financiers, auxquels elle ne pourrait pas prétendre seule.

Mais la détermination française dans l'espace Proche-Orient n'est pas toujours partagée, loin s'en faut, par ses partenaires. Le processus de paix fait par exemple ressurgir des différences de sensibilités ou des divergences sur le rôle à jouer par chacun des protagonistes. Ainsi l'Allemagne renonce à toute action pouvant porter atteinte à Israël, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas s'alignant le plus souvent sur les positions américaines¹¹⁸. Dans un registre proche, la politique arabe peut nuire aux activités européennes. Dans le cas où la France se démarquerait de la ligne communautaire ou s'évertuerait à sur-valoriser son rôle, elle pourrait remettre en cause la légitimité européenne à devenir un acteur politique crédible dans la région.

Le rôle de la France est aussi contingenté par la marge de manœuvre que la diplomatie toute puissante américaine voudra bien lui concéder et sur l'accueil que lui réservera l'Etat hébreu, toujours frileux vis-à-vis d'une dynamique qui lui a souvent été défavorable dans le passé et qu'il juge trop partielle. Comme le dit Victor Manceron, « en dernier ressort, la bonne image dont bénéficie la France en pays arabe n'est qu' «un plus» qui ne palliera d'aucune façon la non-compétitivité d'un produit ou d'un veto américain »¹¹⁹.

Enfin, la politique arabe peut apparaître au travers de certains de ses aspects anachronique et contradictoire. Elle peut être taxée de désuétude puisque dépossédée de ses fondements principaux qui étaient la bipolarité mais aussi l'idéologie pan-arabe. Le système régional arabe s'est en effet déstructuré et le rôle de ses leaders amenuisé. La politique gaullienne peut être aussi accusée d'entraver la montée d'Etats non arabes et grever la lisibilité de l'action française. Elle apparaît contradictoire à beaucoup d'observateurs puisqu'elle est relancée à l'heure de la mobilisation autour de la référence méditerranéenne et du démarrage du processus majeur euro-méditerranéen.

De fait, moins d'un an après son lancement, la référence arabe est suspendue au profit de l'expression « politique proche-orientale »¹²⁰. A partir de 1997, la politique méditerranéenne

¹¹⁸- Manceron Victor, « La « nouvelle politique arabe » de Jacques Chirac ou l'art du paradoxe », Relations internationales et stratégiques, n°25, printemps 1997, p.118.

¹¹⁹- Ibid., p.120.

¹²⁰- Chérigui Hayète, « Maghreb et Machrek dans la politique étrangère de la France depuis l'après-guerre du Golfe », De la politique étrangère de la France, Le Banquet, revue du CERAP, Paris, 1998, p.73.

s'impose véritablement comme l'instrument privilégié de la diplomatie française dans la gestion de ses liens avec les pays de la rive sud de la Méditerranée.

CONCLUSION

La Méditerranée constitue un espace stratégique indéniable, auquel la fin de la Guerre froide a rendu sa complexité et sa fragilité. Cet environnement difficile, les menaces réelles ou latentes, le poids historique des échanges culturels et politiques à travers le bassin méditerranéen rendent ainsi nécessaires depuis un peu plus de dix ans la promotion de nouvelles relations entre Etats. Plus qu'aucun de ses partenaires européens, la France s'intéresse à la réduction des écarts entre le Nord et le Sud de la Méditerranée : son statut de puissance riveraine et d'acteur économique majeur dans l'espace régional, les liens tissés de longue date avec de nombreux pays du pourtour méditerranéen, son influence culturelle incontestable, l'intérêt qu'elle porte à son importante population immigrée – notamment d'origine maghrébine – lui confèrent une responsabilité et une légitimité particulières. Pour éviter que ne se creuse un dangereux fossé entre les deux rives méditerranéennes mais aussi pour asseoir une position prédominante dans la région, la France se veut le principal artisan de la construction d'un espace de solidarité dans le bassin méditerranéen.

Depuis un peu plus de dix ans, la France profite de l'émergence d'un discours méditerranéen et des initiatives régionales pour revitaliser et renouveler sa politique étrangère. La dimension méditerranéenne de son action s'articule essentiellement autour de deux démarches multilatérales distinctes : le Forum méditerranéen et le processus de Barcelone.

Cadre souple, volontairement restreint à la partie occidentale de l'espace régional et faiblement institutionnalisé, le Forum méditerranéen se maintient et consacre la crédibilité et la légitimité d'un rôle prédominant de la France en Méditerranée. Par opposition, Italiens et Espagnols tentent bien de 1990 à 1992 d'élargir la concertation aux pays du Machrek et du Moyen-Orient et de proposer le lancement d'une Conférence sur la sécurité et la Coopération en Méditerranée (CSCM), en référence à la CSCE. Mais les concepteurs du projet affichent une ambition démesurée, souhaitant tout concilier, tout intégrer et assumer toutes les difficultés d'une zone

hautement réactive et la tentative de CSCM échoue au profit de la démarche informelle et limitée préconisée par la France.

La reconnaissance de son modèle d'action collective lui permet progressivement de réadapter sa diplomatie en tissant des liens étroits avec l'Égypte, de recomposer un tissu relationnel au moyen d'un discours méditerranéen et de faire prévaloir des capacités de leader. Enfin, le Forum méditerranéen se pose aujourd'hui en outil utile d'influence et de consolidation du partenariat euro-méditerranéen.

Par le biais du processus de Barcelone, la France s'implique dans la mise en œuvre d'un mécanisme de nature décisionnelle et institutionnelle et accède dans le même temps « au levier européen ». Depuis la chute du mur de Berlin, elle n'est plus en mesure d'influencer significativement les affaires du monde méditerranéen, notamment dans sa partie arabe, par une simple prise de distance avec l'administration américaine. Les gains modestes générés par la relance d'une nouvelle politique arabe en 1996 en attestent : au mieux la France peut y gagner une capacité de parole et d'écoute et conforter sa bonne image auprès du monde arabe, au pire elle peut discréditer les efforts diplomatiques de l'Union européenne dans la région. Cette dernière est actuellement « la seule institution du Vieux Continent capable de produire du sens en Méditerranée »¹²¹ et l'heure n'est plus à l'entremêlement de politiques nationales et européennes, parfois divergentes et en tous cas dotées de moyens très inégaux, sur un échiquier régional déjà complexe. Le cadre européen devient donc le moyen le plus crédible pour peser efficacement sur une zone qui aspire à une économie, voire une société moderne. L'Union européenne représente un candidat idéal et la France, qui jouit au sein de cette communauté d'une position privilégiée, a tout intérêt à jouer à fond la carte européenne. Elle y gagnera en efficacité plus qu'elle n'y perdra en spécificité, car l'occasion lui est donnée d'établir des relations avec des acteurs qui lui reprochent sa partialité en faveur du monde arabe. Elle bénéficie maintenant des atouts d'une approche régionale qui peuvent lui permettre de préserver ses intérêts économiques, de contribuer à la reconstruction du Liban, de se sortir d'un duo difficile avec l'Algérie, de se préparer à un éventuel retour en Irak tout en entretenant des liens avec Israël, la Turquie et l'Iran¹²².

¹²¹- Daguzan Jean-François, « La Méditerranée en quête d'une organisation politico-stratégique », Bulletin de documentation du CESA, n°521, décembre 1997, p.47.

¹²²- Kodmani-Darwish Bassma, « La France et le Moyen-Orient : entre nostalgie et réalisme », Politique étrangère, Paris, Ifri, hiver 1995/1996, p.951.

C'est désormais dans cette représentation euro-méditerranéenne que s'inscrit l'action de la France. Elle garde certes son autonomie, mais c'est dans cette dynamique, qu'elle a largement contribué à faire naître qu'elle entend asseoir son leadership. « Avec d'autres moyens et de nouveaux habits »¹²³, selon l'expression de Jean-François Daguzan, elle pourrait réinvestir l'espace stratégique et plus largement proche-oriental et plus largement méditerranéen.

Après une stratégie alternant retrait et suivisme par rapport au grand frère américain au début des années 90, après le retour mitigé et controversé des principes gaulliens, François Daguzan¹²⁴ estime qu'il reste comme seule solution viable à la France la mise en œuvre d'une véritable politique européenne cohérente dans l'espace méditerranéen, avec comme préalables, l'homogénéisation des positions des partenaires européens sur les grands dossiers comme celui du problème palestinien et la meilleure définition d'une politique étrangère et de sécurité commune. Reste que la France ne devra pas ménager ses efforts pour entraîner le wagon européen dans une démarche plus audacieuse, afin que le processus de Barcelone décolle véritablement et que l'on assiste à la construction d'une zone de solidarité et de stabilité en Méditerranée. Les leçons du passé doivent être tirées : il ne fait aucun doute que les Etats-Unis ne manqueront pas de combler, en Méditerranée comme ailleurs, les vides laissés par une Europe désunie ou trop mijaurée¹²⁵.

¹²³ - Daguzan Jean-françois, « La politique française au Proche-Orient », Les Cahiers de Mars, n° 167, 4^{ème} trimestre 2000, p.173.

¹²⁴ - Idem.

¹²⁵ - Daguzan Jean-François, « La Méditerranée en quête d'une organisation politico-stratégique », Bulletin de documentation du CESA, n°521, décembre 1997, p.50.

Annexe 1

DECLARATION DE BARCELONE ADOPTEE LORS DE LA CONFERENCE EURO-MEDITERRANEENNE (27 et 28 novembre 1995)

La Conférence Euro-Méditerranéenne de Barcelone a réuni les 27 et 28 novembre 1995 les Ministres des Affaires Etrangères des 15 pays membres de l'Union et ceux de 12 pays tiers méditerranéens (Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie, Autorité Palestinienne). La Déclaration finale adoptée comporte trois volets : partenariat politique et de sécurité, partenariat économique et financier, partenariat dans les domaines social culturel et humain. Le Suivi de la Conférence est assuré par des réunions périodiques des Ministres des Affaires étrangères et par un "Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone" composé de hauts fonctionnaires représentant la troïka européenne et chaque partenaire méditerranéen. Enfin, le Programme de Travail traduit dans les faits les objectifs définis par la Conférence. Ces documents ont été adoptés par tous les participants à la Conférence.

"Le Conseil de l'Union européenne, représenté par son président, M. Javier Solana, ministre des Affaires étrangères d'Espagne,

la Commission européenne, représentée par M. Manuel Marín, vice-président,

l'Allemagne, représentée par M. Klaus Kinkel, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères,

l'Algérie, représentée par M. Mohamed Salah Dembri, ministre des Affaires étrangères,

l'Autriche, représentée par Mme Benita Ferrero-Waldner, secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères,

la Belgique, représentée par M. Erik Derycke, ministre des Affaires étrangères,

Chypre, représentée par M. Alecos Michaelides, ministre des Affaires étrangères,

le Danemark, représenté par M. Niels Helveg Petersen, ministre des Affaires étrangères,

l'Egypte, représentée par M. Amr Moussa, ministre des Affaires étrangères,

l'Espagne, représentée par M. Carlos Westendorp, secrétaire d'Etat aux Relations avec la Communauté européenne,

la Finlande, représentée par Mme Tarja Halonen, ministre des Affaires étrangères,

la France, représentée par M. Hervé de Charette, ministre des Affaires étrangères,

la Grèce, représentée par M. Károlos Papoulias, ministre des Affaires étrangères,

l'Irlande, représentée par M. Dick Spring, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères,

Israël, représenté par M. Ehud Barak, ministre des Affaires étrangères,

l'Italie, représentée par Mme Susanna Agnelli, ministre des Affaires étrangères,

la Jordanie, représentée par M. Abdel-Karim Kabariti, ministre des Affaires étrangères,

le Liban, représenté par M. Fares Bouez, ministre des Affaires étrangères,

le Luxembourg, représenté par M. Jacques F. Poos, vice-Premier ministre et ministres des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération,

Malte, représentée par M. le professeur Guido de Marco, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères,

le Maroc, représenté par M. Abdellatif Filali, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères,

les Pays-Bas, représentés par M. Hans van Mierlo, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères,

le Portugal, représenté par M. Jaime Gama, ministre des Affaires étrangères,

le Royaume-Uni, représenté par M. Malcolm Rifkind QC MP, ministre des Affaires étrangères,

la Syrie, représentée par M. Farouk Al-Sharaa, ministre des Affaires étrangères,

la Suède, représentée par Mme Lena Hjelm-Wallen, ministre des Affaires étrangères,

la Tunisie, représentée par M. Habib Ben Yahia, ministre des Affaires étrangères,

la Turquie, représentée par M. Deniz Baykal, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères,

l'Autorité palestinienne, représentée par M. Yassir Arafat, président de l'Autorité palestinienne,

- participant à la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone;

- soulignant l'importance stratégique de la Méditerranée et animés par la volonté de donner à leurs relations futures une dimension nouvelle, fondée sur une coopération globale et solidaire, qui soit à la hauteur de la nature privilégiée des liens forgés par le voisinage et l'histoire;

- conscients que les nouveaux enjeux politiques, économiques et sociaux de part et d'autre de la Méditerranée constituent des défis communs qui appellent une approche globale et coordonnée;

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

- décidés à créer à cet effet, pour leurs relations, un cadre multilatéral et durable, fondé sur un esprit de partenariat, dans le respect des caractéristiques, des valeurs et des spécificités propres à chacun des participants;

- considérant que ce cadre multilatéral est complémentaire d'un renforcement des relations bilatérales, qu'il est important de sauvegarder en accentuant leur spécificité;

- soulignant que cette initiative euro-méditerranéenne n'a pas vocation à se substituer aux autres actions et initiatives entreprises en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de la région, mais qu'elle contribuera à favoriser leur succès. Les participants appuient la réalisation d'un règlement de paix juste, global et durable au Moyen-Orient, basé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et les principes mentionnés dans la lettre d'invitation à la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient, y compris le principe "des territoires contre la paix", avec tout ce que cela implique;

- convaincus que l'objectif général consistant à faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantit la paix, la stabilité et la prospérité exige le renforcement de la démocratie et le respect des droits de l'homme, un développement économique et social durable et équilibré, la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une meilleure compréhension entre les cultures, autant d'éléments essentiels du partenariat ;

conviennent d'établir entre les participants un partenariat global - partenariat euro-méditerranéen - à travers un dialogue politique renforcé et régulier, un développement de la coopération économique et financière et une valorisation accrue de la dimension sociale, culturelle et humaine, ces trois axes constituant les trois volets du partenariat euro-méditerranéen.

Partenariat politique et de sécurité : définir un espace commun de paix et de stabilité

Les participants expriment leur conviction que la paix, la stabilité et la sécurité de la région méditerranéenne sont un bien commun qu'ils s'engagent à promouvoir et à renforcer par tous les moyens dont ils disposent. A cet effet, ils conviennent de mener un dialogue politique renforcé et régulier, fondé sur le respect des principes essentiels du droit international et réaffirment un certain nombre d'objectifs communs en matière de stabilité interne et externe.

Dans cet esprit, ils s'engagent, par la déclaration de principes suivante, à :

- agir conformément à la Charte des Nations unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi qu'aux autres obligations résultant du droit international, notamment celles qui découlent des instruments régionaux et internationaux auxquels ils sont parties ;

- développer l'Etat de droit et la démocratie dans leur système politique tout en reconnaissant dans ce cadre le droit de chacun d'entre eux de choisir et de développer librement son système politique, socio-culturel, économique et judiciaire ;

- respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que garantir l'exercice effectif et légitime de ces droits et libertés, y compris la liberté d'expression, la liberté d'association à des fins pacifiques et la liberté de pensée, de conscience et de religion, individuellement ainsi qu'en commun avec d'autres membres du même groupe, sans aucune discrimination exercée en raison de la race, la nationalité, la langue, la religion et le sexe ;

- considérer favorablement, à travers le dialogue entre les parties, les échanges d'informations sur les questions relatives aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales, au racisme et à la xénophobie ;

- respecter et faire respecter la diversité et le pluralisme dans leur société et promouvoir la tolérance entre ses différents groupes et lutter contre les manifestations d'intolérance, le racisme et la xénophobie. Les participants soulignent l'importance d'une formation adéquate en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales ;

- respecter leur égalité souveraine ainsi que tous les droits inhérents à leur souveraineté et exécuter de bonne foi leurs obligations assumées, conformément au droit international ;

- respecter l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, en agissant à tout moment conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations unies et aux normes pertinentes du droit international, y compris celles qui ont trait à l'intégrité territoriale des Etats, tels qu'ils figurent dans des accords entre les parties concernées ;

- s'abstenir, en conformité avec les normes du droit international, de toute intervention directe ou indirecte dans les affaires intérieures d'un autre partenaire ;

- respecter l'intégrité territoriale et l'unité de chacun des autres partenaires ;

- régler leurs différends par des moyens pacifiques, inviter tous les participants à renoncer à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale d'un autre participant, y compris l'acquisition de territoires par la force, et réaffirmer le droit d'exercer pleinement la souveraineté par des moyens légitimes, conformément à la Charte des Nations unies et au droit international ;

- renforcer leur coopération pour prévenir et combattre le terrorisme, notamment par la ratification et l'application d'instruments internationaux auxquels ils ont souscrit, par l'adhésion à de tels instruments ainsi que par toute autre mesure appropriée ;

- lutter ensemble contre l'expansion et la diversification de la criminalité organisée et combattre le fléau de la drogue dans tous ses aspects ;

- promouvoir la sécurité régionale et, à cet effet, œuvrer, entre autres, en faveur de la non-prolifération nucléaire, chimique et biologique en adhérant et en se conformant à une combinaison de régimes internationaux et régionaux de non-prolifération, et d'accords de limitation des armements et de désarmement, tels que le TNP, la CWC, la BWC, le CTBT, et/ou à des arrangements régionaux, comme des zones exemptes d'armes, y compris leurs systèmes de vérification, ainsi qu'en respectant de bonne foi leurs engagements au titre des conventions de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Les parties s'emploieront à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, qui soit mutuellement et effectivement contrôlable.

En outre, les parties :

- envisageront des mesures pratiques afin de prévenir la prolifération d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi qu'une accumulation excessive d'armes conventionnelles ;

- s'abstiendront de développer une capacité militaire qui aille au-delà de leurs besoins légitimes de défense, tout en réaffirmant leur détermination de parvenir au même niveau de sécurité et d'instaurer la confiance mutuelle avec la quantité la moins élevée possible de troupes et d'armements et d'adhérer à la CWC ;

- favoriseront les conditions susceptibles de permettre l'établissement de relations de bon voisinage entre eux et soutenir les processus visant la stabilité, la sécurité et la prospérité ainsi que la coopération régionale et sous-régionale ;

- étudier les mesures de confiance et de sécurité qu'il conviendrait d'adopter en commun entre les participants en vue de la consolidation d'un "espace de paix et de stabilité en Méditerranée", y compris la possibilité à terme de mettre en œuvre à cet effet un pacte euro-méditerranéen.

Partenariat économique et financier : construire une zone de prospérité partagée

Les participants soulignent l'importance qu'ils attachent au développement économique et social durable et équilibré dans la perspective de réaliser leur objectif de construire une zone de prospérité partagée.

Les partenaires reconnaissent les difficultés que la question de la dette peut entraîner pour le développement économique des pays de la région méditerranéenne. Ils conviennent, compte tenu de l'importance de leurs relations, de poursuivre le dialogue afin de parvenir à des progrès dans les enceintes compétentes.

Constatant que les partenaires ont à relever des défis communs, bien que se présentant à des degrés différents, les participants se fixent les objectifs à long terme suivants :

- accélérer le rythme d'un développement socio-économique durable ;
- améliorer les conditions de vie des populations, augmenter le niveau d'emploi et réduire les écarts de développement dans la région euro-méditerranéenne ;
- promouvoir la coopération et l'intégration régionale.

En vue d'atteindre ces objectifs, les participants conviennent d'établir un partenariat économique et financier qui, tenant compte des différents degrés de développement, sera fondé sur :

- l'instauration progressive d'une zone de libre-échange ;
- la mise en oeuvre d'une coopération et d'une concertation économiques appropriées dans les domaines concernés ;
- l'augmentation substantielle de l'assistance financière de l'Union européenne à ses partenaires.

a) Zone de libre-échange

La zone de libre-échange sera réalisée à travers les nouveaux accords euro-méditerranéens et des accords de libre-échange entre les partenaires de l'Union européenne. Les participants ont retenu l'année 2010 comme date objectif pour instaurer progressivement cette zone qui couvrira l'essentiel des échanges dans le respect des obligations découlant de l'OMC.

En vue de développer le libre-échange graduel dans cette zone : les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges des produits manufacturés seront progressivement éliminés selon des calendriers à négocier entre les partenaires ; en partant des flux traditionnels et dans la mesure permise par les différentes politiques agricoles et en respectant dûment les résultats atteints dans le cadre des négociations du GATT, le commerce des produits agricoles sera progressivement libéralisé par l'accès préférentiel et réciproque entre les parties ; les échanges de services y compris le droit d'établissement seront progressivement libéralisés en tenant compte de l'accord GATS.

Les participants décident de faciliter l'établissement progressif de cette zone de libre-échange en

- adoptant des dispositions adéquates en matière de règles d'origine, de certification, de protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle et de concurrence ;
- poursuivant et développant des politiques fondées sur les principes de l'économie de marché et de l'intégration de leurs économies en tenant compte de leurs besoins et niveaux de développement respectifs ;
- procédant à l'ajustement et à la modernisation des structures économiques et sociales, la priorité étant accordée à la promotion et au développement du secteur privé, à la mise à niveau du secteur productif et à la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié pour une économie de marché. De même, ils s'efforceront d'atténuer les conséquences négatives qui peuvent résulter de cet ajustement au plan social en encourageant des programmes en faveur des populations les plus démunies ;
- promouvant les mécanismes visant à développer les transferts de technologie.

b) Coopération et concertation économiques

La coopération sera développée en particulier dans les domaines énumérés ci-dessous et à cet égard les participants :

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

- reconnaissent que le développement économique doit être soutenu à la fois par l'épargne interne, base de l'investissement, et par des investissements étrangers directs. Ils soulignent qu'il importe d'instaurer un environnement qui leur soit propice notamment par l'élimination progressive des obstacles à ces investissements ce qui pourrait conduire aux transferts de technologies et augmenter la production et les exportations ;

- affirment que la coopération régionale, réalisée sur une base volontaire, notamment en vue de développer les échanges entre les partenaires eux-mêmes, constitue un facteur clé pour favoriser l'instauration d'une zone de libre-échange ;

- encouragent les entreprises à conclure des accords entre elles et s'engagent à favoriser cette coopération et la modernisation industrielle, en offrant un environnement et un cadre réglementaire favorable. Ils considèrent nécessaire l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'appui technique aux PME ;

- soulignent leur interdépendance en matière d'environnement, qui impose une approche régionale et une coopération renforcée, ainsi qu'une meilleure coordination des programmes multilatéraux existants, en confirmant leur attachement à la convention de Barcelone et au PAM. Ils reconnaissent qu'il importe de concilier le développement économique avec la protection de l'environnement, d'intégrer les préoccupations environnementales dans les aspects pertinents de la politique économique et d'atténuer les conséquences négatives qui pourraient résulter du développement sur le plan de l'environnement. Ils s'engagent à établir un programme d'actions prioritaires à court et à moyen terme, y compris en matière de lutte contre la désertification, et à concentrer des appuis techniques et financiers appropriés sur ces actions ;

- reconnaissent le rôle clé des femmes dans le développement et s'engagent à promouvoir la participation active des femmes dans la vie économique et sociale et dans la création d'emplois ;

- soulignent l'importance de la conservation et de la gestion rationnelle des ressources halieutiques et de l'amélioration de la coopération dans le domaine de la recherche sur les ressources, y compris l'aquaculture, et s'engagent à faciliter la formation et la recherche scientifiques et à envisager la création d'instruments communs ;

- reconnaissent le rôle structurant du secteur de l'énergie dans le partenariat économique euro-méditerranéen et décident de renforcer la coopération et d'approfondir le dialogue dans le domaine des politiques énergétiques. Décident de créer les conditions-cadres adéquates pour les investissements et les activités des compagnies d'énergie, en coopérant pour créer les conditions permettant à ces compagnies d'étendre les réseaux énergétiques et de promouvoir les interconnexions ;

- reconnaissent que l'approvisionnement en eau ainsi qu'une gestion appropriée et un développement des ressources constituent une question prioritaire pour tous les partenaires méditerranéens et qu'il importe de développer la coopération en ces domaines ;

- conviennent de coopérer en vue de moderniser et de restructurer l'agriculture et de favoriser le développement rural intégré. Cette coopération sera axée notamment sur l'assistance technique et la formation, sur le soutien aux politiques mises en œuvre par les partenaires pour diversifier la production, sur la réduction de la dépendance alimentaire et sur la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Conviennent également de coopérer en vue de l'éradication de cultures illicites et pour le développement des régions éventuellement affectées. Les participants conviennent également de coopérer dans d'autres domaines et, à cet égard :

- soulignent l'importance d'un développement et d'une amélioration des infrastructures, y compris par la création d'un système efficace de transport, le développement des technologies de l'information et la modernisation des télécommunications. A cet effet, ils conviennent d'élaborer un programme de priorités ;

- s'engagent à respecter les principes du droit maritime international et en particulier la libre prestation de services dans le domaine du transport international et le libre accès aux cargaisons internationales. Les résultats des négociations commerciales multilatérales sur les services de transport maritime menées actuellement dans le cadre de l'OMC seront pris en compte une fois convenus ;

- s'engagent à encourager la coopération entre les collectivités locales et en faveur de l'aménagement du territoire ;

Source : <http://euomedrights.net/français/fransk.html>

- reconnaissent que la science et la technologie ont une influence significative sur le développement socio-économique, conviennent de renforcer les capacités propres de recherche scientifique et développement, de contribuer à la formation du personnel scientifique et technique, de promouvoir la participation à des projets de recherche conjoints à partir de la création de réseaux scientifiques ;

- conviennent de promouvoir la coopération dans le domaine statistique afin d'harmoniser les méthodes et d'échanger des données.

c) Coopération financière

Les participants considèrent que la réalisation d'une zone de libre-échange et le succès du partenariat euro-méditerranéen reposent sur un accroissement substantiel de l'assistance financière qui doit favoriser avant tout un développement endogène et durable et la mobilisation des acteurs économiques locaux. Ils constatent à cet égard :

- que le Conseil européen de Cannes est convenu de prévoir pour cette assistance financière des crédits d'un montant de 4 685 millions d'euros pour la période 1995-1999, sous forme de fonds budgétaires communautaires disponibles. A cela s'ajoutera l'intervention de la BEI sous forme de prêts d'un montant accru, ainsi que les contributions financières bilatérales des Etats membres ;

- qu'une coopération financière efficace, gérée dans le cadre d'une programmation pluriannuelle tenant compte des spécificités de chacun des partenaires est nécessaire ;

- qu'une gestion macroéconomique saine revêt une importance fondamentale pour assurer le succès de leur partenariat. A cette fin, ils conviennent de favoriser le dialogue sur leurs politiques économiques respectives et sur la manière d'optimiser la coopération financière.

Partenariat dans les domaines social, culturel et humain : développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles

Les participants reconnaissent que les traditions de culture et de civilisation de part et d'autre de la Méditerranée, le dialogue entre ces cultures et les échanges humains, scientifiques et technologiques sont une composante essentielle du rapprochement et de la compréhension entre leurs peuples et d'amélioration de la perception mutuelle.

Dans cet esprit, les participants conviennent de créer un partenariat dans les domaines social, culturel et humain. A cet effet :

- ils réaffirment que le dialogue et le respect entre les cultures et les religions sont une condition nécessaire au rapprochement des peuples. A cet égard, ils soulignent l'importance du rôle que peuvent jouer les médias dans la connaissance et la compréhension réciproques des cultures, en tant que source d'enrichissement mutuel ;

- ils insistent sur le caractère essentiel du développement des ressources humaines, tant en ce qui concerne l'éducation et la formation notamment des jeunes que dans le domaine de la culture. Ils manifestent leur volonté de promouvoir les échanges culturels et la connaissance d'autres langues, respectant l'identité culturelle de chaque partenaire, et de mettre en œuvre une politique durable de programmes éducatifs et culturels ; dans ce contexte les partenaires s'engagent à prendre les mesures susceptibles de faciliter les échanges humains, notamment par l'amélioration des procédures administratives ;

- ils soulignent l'importance du secteur de la santé pour un développement durable et manifestent leur volonté d'encourager la participation effective de la collectivité aux actions de promotion de la santé et du bien-être de la population ;

- ils reconnaissent l'importance du développement social qui, à leur avis, doit aller de pair avec tout développement économique. Ils attachent une priorité particulière au respect des droits sociaux fondamentaux, y compris le droit au développement ;

- ils reconnaissent la contribution essentielle que peut apporter la société civile dans le processus de développement du partenariat euro-méditerranéen et en tant que facteur essentiel d'une meilleure compréhension et d'un rapprochement entre les peuples ;
- en conséquence, ils conviennent de renforcer et/ou mettre en place les instruments nécessaires à une coopération décentralisée pour favoriser les échanges entre les acteurs du développement dans le cadre des législations nationales : responsables de la société politique et civile, du monde culturel et religieux, des universités, de la recherche, des médias, des associations, les syndicats et les entreprises privées et publiques ;
- sur cette base, ils reconnaissent qu'il importe de promouvoir les contacts et les échanges entre les jeunes dans le cadre de programmes de coopération décentralisée ;
- ils encourageront les actions de soutien en faveur des institutions démocratiques et du renforcement de l'Etat de droit et de la société civile ;
- ils reconnaissent que l'évolution démographique actuelle représente un défi prioritaire auquel il convient de faire face par des politiques appropriées pour accélérer le décollage économique ;
- ils reconnaissent le rôle important que jouent les migrations dans leurs relations. Ils conviennent d'accroître leur coopération pour réduire les pressions migratoires au moyen, entre autres, de programmes de formation professionnelle et d'assistance à la création d'emplois. Ils s'engagent à garantir la protection de l'ensemble des droits reconnus par la législation existante des migrants légalement installés sur leurs territoires respectifs ;
- dans le domaine de l'immigration clandestine, ils décident d'établir une coopération plus étroite. Dans ce contexte, les partenaires, conscients de leur responsabilité pour la réadmission, conviennent d'adopter par la voie d'accords ou arrangements bilatéraux les dispositions et les mesures appropriées pour la réadmission de leurs ressortissants en situation illégale. A cet effet, pour les Etats membres de l'Union européenne, seront considérés ressortissants les nationaux des Etats membres tels que définis aux fins communautaires ;
- ils conviennent de renforcer la coopération par diverses mesures visant à prévenir et à combattre ensemble de façon plus efficace le terrorisme ;
- de même, ils estiment nécessaire de lutter ensemble et efficacement contre le trafic de drogues, la criminalité internationale et la corruption ;
- ils soulignent l'importance de lutter résolument contre les phénomènes racistes et xénophobes et contre l'intolérance et conviennent de coopérer à cette fin.

Suivi de la conférence

Les participants :

- considérant que la conférence de Barcelone jette les bases d'un processus ouvert et appelé à se développer ;
- réaffirmant leur volonté d'établir un partenariat basé sur les principes et objectifs définis par la présente déclaration ;
- résolu à donner une expression concrète à ce partenariat euro-méditerranéen ;
- convaincus que, pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de poursuivre le dialogue global engagé et de réaliser une série d'actions concrètes,

adoptent le programme de travail ci-joint.

Les ministres des Affaires étrangères se réuniront périodiquement afin d'assurer le suivi de l'application de la présente déclaration et de définir les actions propres à permettre la réalisation des objectifs du partenariat.

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

Les diverses actions feront l'objet d'un suivi sous forme de réunions thématiques ad hoc de ministres, de hauts fonctionnaires et d'experts, d'échanges d'expériences et d'informations, de contacts entre les participants de la société civile, ou par tout autre moyen approprié.

Les contacts au niveau des parlementaires, des autorités régionales, des collectivités locales et des partenaires sociaux seront encouragés.

Un "Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone", au niveau de hauts fonctionnaires, composé de la Troïka de l'Union européenne et d'un représentant de chaque partenaire méditerranéen, tiendra des réunions périodiques pour préparer la réunion des ministres des Affaires étrangères, faire le point et évaluer le suivi du processus de Barcelone dans toutes ses composantes et pour mettre à jour le programme de travail.

Le travail approprié de préparation et de suivi des réunions résultant du programme de travail de Barcelone et des conclusions du "Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone" sera assumé par les services de la Commission.

La prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères se tiendra au cours du 1er semestre de 1997 dans l'un des douze Etats méditerranéens partenaires de l'Union européenne, à déterminer par le biais de consultations futures."

Programme de travail

I. Introduction

Le présent programme a pour but de traduire dans les faits les objectifs définis dans la déclaration de Barcelone, et d'en respecter les principes, par des actions régionales et multilatérales. Il est complémentaire de la coopération bilatérale, mise en œuvre notamment en vertu des accords conclus entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens, et de la coopération qui existe déjà dans d'autres enceintes multilatérales.

La préparation et le suivi des différentes actions s'effectueront suivant les principes et les modalités indiqués dans la déclaration de Barcelone.

Les actions à mener en priorité pour développer la coopération sont énumérées ci-après. Elles n'excluent pas que la coopération euro-méditerranéenne soit étendue à d'autres actions, si les partenaires en décident ainsi.

Les actions peuvent s'adresser aux Etats, à leurs entités locales et régionales et aux acteurs de la société civile.

Avec l'accord des participants, d'autres pays ou organisations pourront s'associer aux actions prévues par le programme de travail. La mise en œuvre doit s'effectuer d'une manière souple et transparente.

Avec l'accord des participants, à l'avenir, la coopération euro-méditerranéenne tiendra compte, comme il conviendra, des avis et recommandations issus des dialogues pertinents à différents niveaux dans la région.

La mise en œuvre du programme devrait débuter dès que possible après la conférence de Barcelone. Un bilan sera dressé lors de la prochaine conférence euro-méditerranéenne sur la base d'un rapport établi par les services de la Commission européenne, notamment à partir de rapports émanant des différentes réunions et des différents groupes mentionnés ci-après, et approuvé par le "Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone" institué par la déclaration de Barcelone.

II. Partenariat politique et de sécurité : définir un espace commun de paix et de stabilité

En vue de contribuer à l'objectif d'instaurer progressivement une zone de paix, de stabilité et de sécurité dans le bassin méditerranéen, des hauts fonctionnaires se réuniront périodiquement, à compter du premier trimestre de 1996. Ils:

- procéderont à un dialogue politique afin de déterminer les moyens les plus appropriés de traduire dans les faits les principes de la déclaration de Barcelone et

- présenteront des propositions concrètes en temps opportun, en vue de la prochaine réunion euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères.

Les instituts de politique étrangère de la région euro-méditerranéenne seront encouragés à former un réseau de coopération plus intense, qui pourrait devenir opérationnel à partir de 1996.

III. Partenariat économique et financier : construction d'une zone de prospérité partagée

Des réunions se tiendront périodiquement au niveau des ministres, de fonctionnaires ou d'experts, selon les besoins, afin de promouvoir la coopération dans les domaines ci-après. Ces réunions pourront être complétées, au besoin, par des conférences ou des séminaires auxquels pourra aussi participer le secteur privé.

Etablissement d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange

L'établissement d'une zone de libre-échange conformément aux principes énoncés dans la déclaration de Barcelone est un élément essentiel du partenariat euro-méditerranéen.

La coopération portera plus spécialement sur des mesures concrètes, destinées à favoriser le libre-échange et tout ce qui en découle, à savoir :

- l'harmonisation des règles et des procédures dans le domaine douanier, en particulier dans la perspective de l'introduction progressive de l'origine cumulative ; le cas échéant, seront examinées entre-temps dans un esprit favorable, des solutions ad hoc dans des cas particuliers ;

- l'harmonisation des normes, notamment au moyen de réunions organisées par les organisations européennes de normalisation ;

- l'élimination des entraves techniques injustifiées aux échanges de produits agricoles et adoption de mesures appropriées concernant les règles phytosanitaires et vétérinaires et d'autres réglementations sur les denrées alimentaires ;

- la coopération entre organismes de statistiques, qui devrait permettre d'obtenir des données fiables, établies selon des méthodes harmonisées ;

- les possibilités de coopération régionale et sous-régionale (sans préjudice des initiatives prises dans d'autres cadres).

Investissement

La coopération aura pour but de contribuer à la création d'un climat favorable à l'élimination des obstacles à l'investissement, en approfondissant notamment la réflexion sur l'identification de ces obstacles et de moyens, y compris dans le secteur bancaire, pour favoriser ces investissements.

Industrie

La modernisation industrielle et l'amélioration de la compétitivité constitueront des facteurs clés du succès du partenariat euro-méditerranéen. A cet égard, le secteur privé pourra jouer un rôle plus important dans le développement économique de la région et la création d'emplois. La coopération portera notamment sur :

- l'adaptation du tissu industriel à la modification de l'environnement international, notamment à l'émergence de la société de l'information ;

- le cadre et la préparation de la modernisation et de la restructuration d'entreprises existantes, notamment dans le secteur public, y compris la privatisation ;

- l'utilisation de normes européennes ou internationales et la modernisation des tests de conformité, des procédures de certification et d'agrément, ainsi que des normes de qualité.

Une attention particulière sera accordée aux moyens d'encourager la coopération entre entreprises, y compris les PME, et de créer les conditions propices à leur développement, y compris, éventuellement, par l'organisation de séminaires, en mettant à profit l'expérience acquise dans le cadre du programme Med-Invest et au sein de l'Union européenne.

Agriculture

Tout en rappelant que ces questions relèvent pour l'essentiel des relations bilatérales, la coopération en ce domaine sera axée sur :

- le soutien aux politiques mises en oeuvre par les partenaires pour diversifier la production ;
- la réduction de la dépendance alimentaire ;
- la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement ;
- le rapprochement entre entreprises, groupements et organisations professionnelles des partenaires sur une base volontaire ;
- le soutien à la privatisation ;
- l'assistance technique et la formation ;
- le rapprochement des normes phytosanitaires et vétérinaires ;
- le développement rural intégré incluant l'amélioration des services de base et le développement d'activités économiques annexes ;
- la coopération entre régions rurales, l'échange d'expérience et de savoir-faire en matière de développement rural ;
- le développement des régions affectées par l'éradication des cultures illicites.

Transports

L'existence de liaisons efficaces et interopérables entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens, et entre les partenaires eux-mêmes, ainsi que le libre accès au marché des services dans le secteur des transports maritimes internationaux, sont essentiels pour le développement des flux commerciaux et le bon fonctionnement du partenariat euro-méditerranéen.

Au cours de l'année 1995, deux réunions des ministres des transports des pays de l'ouest du bassin méditerranéen ont eu lieu et, à la suite de la conférence régionale pour le développement des transports maritimes dans le bassin méditerranéen, un programme pluriannuel a été adopté par le groupe méditerranéen des transports par voie d'eau.

La coopération portera notamment sur :

- la mise en place d'un système efficace de transport multimodal air-mer transméditerranéen, à travers l'amélioration et la modernisation des ports et aéroports, la suppression des restrictions injustifiées, la simplification des procédures, l'amélioration de la sécurité maritime et aérienne, l'harmonisation des règles environnementales à un niveau élevé, y compris un contrôle plus efficace de la pollution due aux transports maritimes, et la mise en place de systèmes harmonisés de gestion du trafic ;
- la création de liaisons terrestres est-ouest sur les rives sud et est de la Méditerranée et
- la connexion des réseaux de transports méditerranéens au réseau transeuropéen, de manière à assurer leur interopérabilité.

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

Energie

Une conférence à haut niveau s'est tenue en 1995 en Tunisie, avec une réunion de suivi à Athènes et une conférence sur l'énergie à Madrid le 20 novembre 1995.

Dans le but de créer un environnement propice à l'investissement et à l'activité des sociétés de production d'énergie, la coopération future se concentrera notamment sur :

- les moyens de favoriser l'association des pays méditerranéens au traité sur la Charte européenne de l'énergie ;
- la planification énergétique ;
- l'encouragement du dialogue entre producteurs et consommateurs ;
- en ce qui concerne le pétrole et le gaz, la prospection, le raffinage, le transport, la distribution, ainsi que le commerce régional et transrégional ;
- la production et la manutention du charbon ;
- la production et le transport d'électricité, l'interconnexion des réseaux et la construction de réseaux ;
- l'efficacité énergétique ;
- les sources d'énergie nouvelles et renouvelables ;
- les questions environnementales liées à l'énergie ;
- le développement de programmes communs de recherche ;
- les activités de formation et information dans le secteur de l'énergie.

Télécommunications et technologie de l'information

Dans le but de mettre en place un réseau de télécommunications moderne et efficace, la coopération portera plus spécialement sur :

- les infrastructures dans le domaine de l'information et des télécommunications (cadre réglementaire minimal, normes, tests de conformité, interopérabilité des réseaux, etc.) ;
- les infrastructures régionales, y compris les liaisons avec les réseaux européens ;
- l'accès aux services et
- les nouveaux services dans des domaines d'application prioritaires.

L'existence d'infrastructures plus efficaces dans le domaine de l'information et des communications facilitera l'intensification des échanges euro-méditerranéens et l'accès à la nouvelle société de l'information qui est en train de prendre corps.

Il est prévu qu'une conférence régionale ait lieu en 1996 dans le but de préparer le terrain à la réalisation de projets pilotes destinés à montrer les avantages concrets que peut apporter la société de l'information.

Aménagement du territoire

La coopération portera plus spécialement sur :

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

- la définition d'une stratégie d'aménagement du territoire pour la zone euro-méditerranéenne, qui réponde aux besoins et spécificités des pays ;

- l'encouragement de la coopération transfrontalière, dans les domaines d'intérêt mutuel.

Tourisme

Les ministres du Tourisme, réunis à Casablanca, ont adopté en 1995, la charte méditerranéenne du tourisme. Les actions de coopération qui seront lancées porteront en particulier sur les domaines de l'information, de la promotion et de la formation.

Environnement

La coopération portera plus spécialement sur :

- l'évaluation des problèmes environnementaux du bassin méditerranéen et la définition des initiatives à prendre, s'il y a lieu ;

- la formulation de propositions en vue de l'élaboration puis de l'actualisation d'un programme d'actions prioritaires à court et à moyen terme dans le domaine de l'environnement, coordonné par la Commission européenne et complété par des actions à long terme. Parmi les principaux domaines d'action de ce programme devraient figurer : la gestion intégrée des eaux, des sols et des zones côtières ; la gestion des déchets ; la prévention de la pollution de l'air et de la Méditerranée et la lutte contre cette pollution ; la conservation et la gestion du patrimoine naturel, des paysages et des sites ; la protection, la conservation et la reconstitution de la forêt méditerranéenne, notamment par la prévention et la maîtrise de l'érosion, de la dégradation des sols, des incendies de forêt et la lutte contre la désertification ; le transfert de l'expérience communautaire en matière de techniques de financement, de législation et de contrôle de l'environnement ; la prise en compte des considérations environnementales dans toutes les politiques ;

- l'instauration d'un dialogue régulier pour suivre la mise en œuvre du programme d'action ;

- la consolidation de la coopération régionale et sous-régionale et le renforcement de la coordination avec le plan d'action pour la Méditerranée ;

- l'encouragement à mieux coordonner les investissements d'origines diverses et à mettre en œuvre les conventions internationales en la matière ;

- la promotion de l'adoption et de la mise en œuvre de mesures législatives et réglementaires, lorsque cela est nécessaire, notamment de mesures préventives et de normes appropriées d'un niveau élevé.

Sciences et technologie

La coopération portera plus spécialement sur :

- la promotion de la recherche et développement, en s'attaquant au problème de la disparité croissante des performances scientifiques, en tentant compte du principe de l'avantage mutuel ;

- l'intensification des échanges d'expériences dans les secteurs et les politiques scientifiques les plus à même de permettre aux partenaires méditerranéens de réduire l'écart par rapport à leurs voisins européens et de promouvoir le transfert de technologies ;

- la contribution à la formation du personnel scientifique et technique en intensifiant la participation à des projets de recherche conjoints.

Un comité de surveillance a été institué à la suite de la réunion ministérielle qui a eu lieu à Sophia Antipolis en mars 1995 ; ce comité tiendra sa première réunion immédiatement après la conférence de Barcelone. Il s'attachera à faire des recommandations en vue d'une mise en œuvre conjointe des actions prioritaires définies au niveau ministériel.

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

Eau

La Charte méditerranéenne de l'eau a été adoptée à Rome en 1992.

L'eau est une question prioritaire pour tous les partenaires méditerranéens et son importance ne fera que croître à mesure que les ressources en eau se feront plus rares. La coopération dans ce domaine aura pour but de :

- faire le point de la situation en tenant compte des besoins actuels et futurs ;
- définir les moyens de renforcer la coopération régionale ;
- faire des propositions en vue de rationaliser la planification et la gestion - en commun, le cas échéant - des ressources en eau ;
- contribuer à la création de nouvelles sources en eau.

Pêche

Compte tenu de l'importance que revêtent la conservation et la gestion rationnelle des stocks de poissons de la Méditerranée, la coopération dans le cadre du Conseil général des pêches pour la Méditerranée sera renforcée.

A la suite de la conférence ministérielle sur la pêche qui s'est tenue à Heraklion en 1994, une action de suivi appropriée sera entreprise dans le domaine juridique, sous la forme de réunions qui auront lieu en 1996.

La coopération sera améliorée dans le domaine de la recherche sur les ressources halieutiques, y compris l'aquaculture, et dans le domaine de la formation et de la recherche scientifique.

IV. Partenariat dans les domaines social, culturel et humain : développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles

Développement des ressources humaines

Le partenariat euro-méditerranéen doit contribuer à l'amélioration du niveau d'éducation dans l'ensemble de la région, une attention particulière devant être accordée aux partenaires méditerranéens. A cet effet, les politiques en matière d'enseignement feront l'objet d'un dialogue régulier qui, dans un premier temps, portera plus particulièrement sur la formation professionnelle, la technologie appliquée à l'éducation, les universités et autres institutions d'enseignement supérieur et la recherche. A cet égard, ainsi que dans d'autres domaines, une attention particulière sera accordée au rôle des femmes. L'Ecole euro-arabe d'administration des entreprises de Grenade et la Fondation européenne de Turin apporteront aussi leur contribution à cette opération.

Une réunion de représentants du secteur de la formation professionnelle (décideurs, universitaires, formateurs, etc.) sera organisée dans le but de confronter des conceptions modernes de gestion.

Une réunion de représentants du monde universitaire et de l'enseignement supérieur aura lieu. La Commission européenne renforcera son programme Med-Campus.

Une réunion sera également convoquée dans le domaine de la technologie appliquée à l'éducation.

Municipalités et régions

Les municipalités et les autorités régionales doivent être étroitement associées au fonctionnement du partenariat euro-méditerranéen. Des représentants de villes et de régions seront encouragés à se rencontrer chaque année pour

passer en revue les défis communs qu'ils ont à affronter et pour confronter leurs expériences. Ces rencontres seront organisées par la Commission européenne en mettant à profit l'expérience passée.

Dialogue entre cultures et civilisations

Compte tenu de l'importance que revêt l'amélioration de la compréhension mutuelle par la promotion des échanges culturels et de la connaissance des langues, des fonctionnaires et des experts se réuniront afin de faire des propositions d'actions concrètes portant, entre autres, sur les domaines suivants : le patrimoine culturel et artistique, les manifestations culturelles et artistiques, les coproductions (théâtre et cinéma), les traductions et autres moyens de diffusion de la culture, la formation.

Une meilleure compréhension entre les principales religions présentes dans la région euro-méditerranéenne favorisera la tolérance mutuelle et la coopération. La tenue de réunions périodiques de représentants des religions et des institutions religieuses, ainsi que de théologiens, d'universitaires et d'autres personnes concernées, sera soutenue dans le but de vaincre les préjugés, l'ignorance et le fanatisme, et d'encourager la coopération à la base. Les conférences qui se sont tenues à Stockholm (du 15 au 17 juin 1995) et à Tolède (du 4 au 7 novembre 1995)

peuvent servir d'exemples à cet égard.

Médias

Une interaction étroite des médias favorisera une meilleure compréhension culturelle. L'Union européenne encouragera activement cette interaction, en particulier par le biais du programme Med-MEDIA. Une réunion annuelle de représentants du monde des médias sera organisée dans ce contexte.

Jeunesse

C'est au moyen des échanges de jeunes qu'il faudrait préparer les générations futures à une coopération plus étroite entre les partenaires euro-méditerranéens. Un programme euro-méditerranéen d'échanges de jeunes devrait donc être mis en place, sur la base de l'expérience acquise en Europe et en tenant compte des besoins des partenaires ; ce programme devrait tenir compte de l'importance de la formation professionnelle, notamment pour ceux qui n'ont pas de qualifications, et de la formation d'animateurs et d'assistants sociaux destinés à travailler avec les jeunes. La Commission européenne fera les propositions nécessaires avant la prochaine réunion euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères.

Echanges entre les sociétés civiles

Des hauts fonctionnaires se rencontreront périodiquement afin d'examiner les mesures susceptibles de faciliter les échanges humains découlant du partenariat euro-méditerranéen, spécialement ceux qui concernent les fonctionnaires, les scientifiques, les universitaires, les hommes d'affaires, les étudiants et les sportifs, y compris par l'amélioration et la simplification des procédures administratives, notamment en ce qui concerne l'existence éventuelle d'obstacles administratifs non nécessaires.

Développement social

Le partenariat euro-méditerranéen doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail et à l'augmentation du niveau d'emploi de la population des partenaires méditerranéens, en particulier des femmes et des couches les plus démunies. A cet égard, les partenaires attachent une importance particulière au respect et à la promotion des droits sociaux fondamentaux. A cet effet, les acteurs de la politique sociale se réuniront périodiquement au niveau approprié.

Santé

Les partenaires conviennent d'axer la coopération en ce domaine sur :

- les actions de sensibilisation, d'information et de prévention ;

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

- le développement des services de la santé publique, en particulier système de soins, centres de santé primaire, services de santé maternelle et infantile, planning familial, système de surveillance épidémiologique et mesures de contrôle des maladies transmissibles ;
- la formation de personnel sanitaire et de gestion sanitaire ;
- la coopération médicale en cas de catastrophes naturelles.

Migration

Compte tenu de l'importance de la question de la migration dans les relations euro-méditerranéennes, la tenue de réunions sera encouragée en vue d'aboutir à des propositions concernant les flux et les pressions migratoires. Ces réunions tiendront compte de l'expérience acquise entre autres dans le cadre du programme Med-Migration, notamment en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des migrants installés légalement dans l'Union.

Terrorisme

Trafic de drogue, criminalité organisée

La lutte contre le terrorisme devra constituer une priorité pour toutes les parties. A cet effet, des fonctionnaires se réuniront périodiquement dans le but de renforcer la coopération entre les autorités policières, judiciaires et autres. Dans ce contexte, seront prises en considération notamment l'intensification des échanges d'informations et l'amélioration des procédures d'extradition.

Des fonctionnaires se réuniront périodiquement afin de déterminer les mesures concrètes qui peuvent être prises pour améliorer la coopération entre les autorités policières, judiciaires, douanières, administratives et autres afin de lutter notamment contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, y compris la contrebande.

Toutes ces réunions seront organisées en tenant dûment compte de la nécessité d'une approche différenciée qui prenne en considération la situation particulière de chaque pays.

Immigration clandestine

Des fonctionnaires se réuniront périodiquement afin d'examiner les mesures concrètes qui peuvent être prises pour améliorer la coopération entre les autorités policières, judiciaires, douanières, administratives et autres afin de lutter contre l'immigration clandestine.

Ces réunions seront organisées en tenant dûment compte de la nécessité d'une approche différenciée qui prenne en considération la situation particulière de chaque pays.

V. Contacts institutionnels

Dialogue parlementaire euro-méditerranéen

Une conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération dans la Méditerranée s'est tenue à La Valette du 1er au 4 novembre 1995.

Le Parlement européen est invité à prendre l'initiative, auprès d'autres parlements, pour lancer le futur dialogue parlementaire euro-méditerranéen, qui pourrait permettre aux élus des différents partenaires de procéder à des échanges de vues sur une vaste gamme de sujets.

Autres contacts

Des contacts réguliers entre d'autres organes européens, notamment le Comité économique et social de la Communauté européenne, et leurs homologues méditerranéens contribueraient à une meilleure compréhension des grandes questions intéressant le partenariat euro-méditerranéen.

Source : <http://euromedrights.net/français/fransk.html>

A cet effet, le Comité économique et social est invité à prendre l'initiative d'établir des liens avec ses homologues et organismes équivalents méditerranéens. A cet égard, une réunion euro-méditerranéenne des Comités économiques et sociaux et organismes équivalents aura lieu à Madrid les 12 et 13 décembre.

Extraits du Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République française, à l'Université du Caire (8 avril 1996)

<<
(...)

La politique arabe de la France doit être une dimension essentielle de sa politique étrangère. (...) "Tout nous commande", disait le Général de Gaulle dès 1958, "de reparaître au Caire, à Damas, à Amman et dans toutes les capitales de la région, comme nous sommes restés à Beyrouth : en amis et en coopérants". Cette vision continue de guider la politique de la France qui repose sur quelques grands principes, inspirés par la qualité particulière de la relation que Français et Arabes ont nouée de longue date.

Quatre principes :

Le premier, nous devons dialoguer en partenaires égaux, qui s'apprécient et qui s'estiment. Ce dialogue doit se développer dans le respect mutuel de ce que nous sommes, de ce qui fait notre identité. (...)

Deuxième principe : nous sommes attachés au droit des peuples à la libre détermination de leur destin, à l'affirmation de leur indépendance et à leur droit à la sécurité. La France estime que ce principe essentiel doit s'appliquer à tous les peuples, sans exception.

Troisième principe : nous soutenons l'aspiration des peuples arabes à la solidarité et à l'unité. (...)

Quatrième principe : nous appuyons les aspirations du monde arabe à l'ouverture et à la paix. La France est aux côtés de tous ceux qui combattent l'extrémisme, le fanatisme et les forces de la haine où qu'elles se manifestent dans le monde. (...)

Fondée sur ces quatre principes, la politique arabe de la France doit tirer sa force de deux atouts principaux. Il y a d'abord, entre Français et Arabes, une connaissance mutuelle ancienne qui a nourri notre amitié séculaire et qui est aujourd'hui plus vivante que jamais. (...) Il y a ensuite la présence en France d'une communauté musulmane de plus de quatre millions d'âmes, la première d'Europe. (...)

Cette grande politique arabe, la France souhaite la faire partager à l'Europe toute entière. (...) Dans le monde multipolaire qui s'esquisse et se développe, le développement de liens politiques puissants entre les pôles européen et arabe nous renforce mutuellement et équilibre les rapports que nous avons noués avec d'autres grands ensembles de la planète.

La priorité de la politique arabe de la France et de l'Europe, c'est naturellement, aujourd'hui, la construction de la paix au Proche-Orient. Le Président Sadate en a été le premier artisan. Il l'a

payé de sa vie, comme Itzhak Rabin. Je salue avec respect leur mémoire. Repris avec la conférence de Madrid, le processus de paix a surmonté les préjugés, les oppositions, les violences, grâce au courage et à la détermination de quelques hommes d'Etat qui ont su amener leur peuple à embrasser la cause de la paix.

Le Président Moubarak, le Roi Hussein, les Premiers ministres Rabin et Peres, le Président Arafat, ont permis, après des décennies d'affrontements, des progrès décisifs vers la paix, la stabilité et la prospérité d'un Proche-Orient où tous les peuples doivent trouver leur juste place. La marche vers la paix est une marche irréversible. (...) Mais elle peut être ralentie, retardée par les extrémistes de tout bord. (...)

Unissons nos efforts (...) pour que progresse cette paix à laquelle aspirent tous les peuples de la région (...). Dans ce moment critique, l'Europe doit assumer ses responsabilités. Elle le fait déjà sur le plan économique en apportant au peuple palestinien, dans le cadre d'un effort massif pour l'ensemble de la région, près de la moitié de l'aide totale qu'il reçoit. Mais l'Europe ne saurait être seulement un bailleur de fonds. Elle doit apporter, davantage que par le passé, sa contribution politique à un règlement de paix qu'elle doit également co-parrainer. (...)

Mais il faut aller au-delà et relancer le processus de paix en prenant en compte les intérêts et l'aspiration à la sécurité qui est une aspiration de chacun. Les engagements déjà signés doivent être respectés, le calendrier arrêté doit être tenu. Le processus de paix ne saurait rester à mi-chemin. Un accord juste et équilibré doit être trouvé, entre toutes les parties en cause, sur le statut final des territoires palestiniens. Ceci sur la base du principe de l'échange de la terre contre la paix. Cet accord devra aussi porter sur les questions les plus difficiles sur Jérusalem, sur la situation des réfugiés et sur l'avenir des implantations. Il n'y aura de paix durable que si sont respectés le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et ses aspirations légitimes à disposer d'un Etat.

Une paix durable suppose enfin qu'Israël soit assuré de vivre en sécurité. C'est le progrès vers l'affirmation de l'identité palestinienne qui permettra l'éradication définitive des menaces terroristes nourries par l'isolement, par l'amertume et par la frustration. Au-delà de la nécessaire lutte contre le terrorisme, la sécurité, vous le savez, ne peut naître que d'une reconnaissance mutuelle et de l'instauration progressive de la confiance. La sécurité, c'est aussi l'achèvement du processus de paix. (...) La Syrie et Israël doivent conclure la paix. (...) Entre le Liban et Israël, les termes d'un règlement devraient être aisés à définir. (...) Arabes et Israéliens sont appelés à vivre ensemble, en bonne intelligence, dans le Proche-Orient de demain.

La paix au Proche-Orient passe aussi par la réduction des tensions et la construction de relations confiantes entre les pays voisins du Golfe. (...)

Du Golfe à la Méditerranée, le Machrek a une unité profonde. Certains hommes d'Etat visionnaires conçoivent déjà son organisation. Dans le domaine de la sécurité, la France apporte tout son soutien à la proposition du Président Hosni Moubarak de constituer une zone exempte d'armes de destruction massive. Ce projet devra naturellement comporter des dispositifs de contrôle. La France suggère qu'il soit accompagné de mesures de confiance et aussi de mécanismes de résolution des conflits. Mais la paix au Proche-Orient passe aussi par l'instauration d'une communauté économique. (...)

Source : www.diplomatie.org.eg/relation/discourp.htm

Mais nous devons aussi élargir notre horizon. Vous le savez, la France et l'Egypte nourrissent un autre grand dessein : bâtir une communauté méditerranéenne. Contrairement à ce que l'on dit souvent, la Méditerranée est une idée neuve en politique. (...) Aujourd'hui, la France veut en faire un trait d'union politique. Elle veut en faire une ambition essentielle de l'Union européenne. Après avoir détruit un mur à l'Est, l'Europe doit désormais construire un pont au Sud. C'est pourquoi elle a d'emblée soutenu l'initiative égyptienne de création d'un "forum méditerranéen". C'est aussi pourquoi la France a lancé l'idée de la Conférence euro-méditerranéenne qui s'est réunie à Barcelone en novembre 1995. (...) L'originalité de notre démarche est d'aborder de front tous les aspects de notre partenariat qui viendra heureusement compléter les relations bilatérales unissant nos pays. Politique d'abord, ce partenariat doit définir un espace commun de paix. En proposant à Barcelone l'élaboration, sur une base volontaire, d'un pacte euro-méditerranéen de stabilité, la France a souhaité rapprocher des Etats respectant des règles communes. (...) Politique, bien sûr, mais aussi économique, le partenariat euro-méditerranéen devra permettre l'émergence d'une zone de prospérité partagée. Au-delà des accords bilatéraux d'association, l'espace euro-méditerranéen doit, à terme, déboucher sur une zone de libre échange, complétant ainsi le processus de régionalisme ouvert qui se développe dans le monde entier. Ce régionalisme permet de tempérer la brutalité du phénomène de mondialisation accélérée qui caractérise notre temps. (...) Culturel enfin, notre partenariat devra favoriser systématiquement le dialogue entre nos peuples, et d'abord entre nos jeunes. Je souhaite que se développe la coopération entre les grandes universités des deux rives de la Méditerranée. Je souhaite qu'à travers des cursus harmonisés, se multiplient les échanges d'étudiants. (...)

>>

Ambassade de France en R.A.E. - Mai. 2000

Bibliographie

1. Ouvrages

ADDA Jacques & SMOUTS Marie Claude, *La France face au Sud, le miroir brisé*, Khartala, CNRS, 1989.

AGATE Sateh Pierre, *Coopération CEE-UMA : Alternatives ou morcellement*, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1990, pp. 113-125.

AGERON Charles Robert, *La décolonisation française*, A. Colin, 1991.

A-HALL Peter & HAYWARD Jack & MACHIN Howard, *L'évolution de la vie politique française*, PUE, 1992.

Annuaire de l'Afrique du Nord, vol. XXXIV, CNRS Editions, Paris, 1995 (édité en 1997).

ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, 1984.

AYADJ Abdelkhalek, *La Méditerranée : enjeux mondiaux et forces régionales. (de la guerre froide aux prémices du nouvel ordre international 1945-1991)*, Doctorat nouveau régime, droit public : droit international public, RAINAUD Jean-Marie (dir.), université de Nice, Nice, 1993.

AYARI Chadli, *La guerre du Golfe et l'avenir des Arabes. Débats et réflexions*, Editions du CERES, Tunis, 1991.

BASFAO Kacem & HENRY Jean-Robert, *Le Maghreb, l'Europe et la France*, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1990, pp. 3-13.

BACQUE-GRAMMONT Jean-Louis, *Représentants permanents de la France en Turquie (1536-1991) et de la Turquie en France (1797-1991)*, Isis, Istanbul, 1991.

BADIE Bertrand, HERMET Guy, *Politique comparée*, Thémis, PUF, 1990.

BADIE Bertrand, WTTTHOL de WENDEL Catherine, *Le défi migratoire, Question de relations internationales*, Presses FNSP, 1993.

BALIVET Michel, *Pour une concorde islamo-chrétienne : démarches byzantines et latines à la fin du Moyen Âge (de Nicolas de Cues à Georges de Trébizonde)*, Roma, PISAI, 1997.

BALTA Paul (dir.), *La Méditerranée réinventée : réalités et espoirs de la coopération*, La découverte, Paris, 1992.

BALTA Paul, *Le grand Maghreb, des indépendances à l'an 2000*, La Découverte, Paris, 1990.

BALTA Paul, *Les Enjeux de la Déclaration de Barcelone*, *Annuaire de l'Afrique du Nord 1995*. Editions du CNRS, Paris, été 1997.

BALTA Paul & RULLEAU Claudine, *La politique arabe de la France, de de Gaulle à Pompidou*, Sindbad, 1973.

BALTA Paul, *La politique arabe de la France*, Awraq, Vol X, 1989, pp. 43-62..

BASRI HELMAS Hasan, *Une relation ambiguë : Turquie et Europe*, Syllepse, Paris, 1998.

BATISSE M. & GRENON M. (dirs.), *Le Plan Bleu. Avenirs du bassin Méditerranéen*, Economica, Paris, 1989.

BATU H. & BACQUE-GRAMMONT J.-L. (dirs.), *L'Empire ottoman, la République de Turquie et la France*, Isis, Istanbul, 1986.

BAYART Jean François, *La politique africaine de François Mitterrand*, Karthala, 1984.

- BEHAR Pierre, Une géopolitique pour l'Europe – Vers une nouvelle Eurasie ?, Desjonquères, Paris, 1992.
- BENSIDOUN Isabelle & CHEVALLIER Agnès, Europe-Méditerranée : le pari de l'ouverture, Economica, 1996.
- BESSIS Juliette, Maghreb, la traversée du siècle, L'Harmattan, 1997.
- BILLION Didier et CAILLAUD Franck-Emmanuel (dir.), Les premières rencontres stratégiques franco-turques, actes du colloque, IRIS, Paris, 1998.
- BISTOLFI Robert (dir.), Euro-méditerranée, une région à construire, Publisud, 1995.
- BITTERLIN L., Alexandrette, le Munich de l'Orient, 1999.
- BLIN Louis et FARGUES Philippe (sous la direction de), L'Economie de la paix au Proche-Orient, Maisonneuve et Larose, Cedej, 1995.
- BOURRINET Jacques (dir.), Le dialogue euro-arabe, Economica, 1979.
- BOZDEMIR Michel, Les clés de la Méditerranée orientale : Turquie, Grèce, Chypre, FEDN, Paris, 1989.
- BRAILLARD Philippe, Théorie des relations internationales, Dalloz, 1979.
- BRAUDEL Fernand, A l'époque de Philippe II : La Méditerranée et le monde méditerranéen, Armand Colin, 1990.
- CARROUE Laurent, L'Afrique du Nord et le Proche-Orient, Nathan, 1996.
- CEFI, La Méditerranée économique : premier rapport général sur la situation des riverains au début des années 1990, Economica, Paris, 1992.
- CHERIGUI Hayète, La politique méditerranéenne de la France : entre diplomatie collective et leadership, L'Harmattan, 1997.
- CHEVALLIER Dominique (dir.), Renouvements du monde arabe. 1952-1982, A. Colin, 1987.
- CHEVENEMENT Jean-Pierre, Le vert et le noir, Grasset, Paris, 1995.
- CCSTI Provence Méditerranée, L'avenir de l'arc méditerranéen, Marseille, 1994.
- CLAUSTRE Jean-Paul, L'art de la politique sur les bords de la Méditerranée expliqué aux incrédules, Albin Michel, Paris, 2000.
- Confluence Méditerranée n°22, La France et le monde arabe. Au-delà des fantasmes, L'Harmattan, Paris, été 1997.
- CORM Georges, Le Moyen-Orient Dominos, Flammarion, 1996.
- CORM Georges, Le développement économique dans la région méditerranéenne: approche historique et problématique, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1996.
- CORM Georges, Liban : les guerres de l'Europe et de l'Orient 1840-1992, Folio Actuel, 1992.
- CORM Georges, L'Europe et l'Orient, de la balkanisation à la modernité inaccomplie, La Découverte, 1991.
- CORM Georges, Le Proche-Orient éclaté, La Découverte, 1997.
- CORM Georges, Le Proche-Orient éclaté II. Mirages de paix et blocages identitaires 1990-1996, La Découverte, Paris, 1997.

- DAGUZAN Jean-François & GIRARDET Raoul (dir.), *La Méditerranée : nouveaux défis, nouveaux risques*, Publisud, Paris, 1995.
- DOELNITZ Tristan, *La France hantée par sa puissance*, Belfond, Paris, 1993.
- DUMAS SOULA Lucy, *Méditerranée occidentale : sécurité et coopération*, FEDN, 1992.
- DUMONT Paul et al., *La Turquie au seuil de l'Europe*, L'Harmattan, Paris, 1991.
- EL MALKI Habib, *La Méditerranée en question : Conflits et interdépendances*, CNRS, Fondation du Roi Abdul Aziz Al Saoul, Casablanca, 1991.
- ELSENHANS Hartmut (dir.), *Une architecture européenne équilibrée. L'ouverture de l'Union européenne vers l'Europe centrale et la Méditerranée*, Publisud, Paris, 1999.
- ETIENNE Bruno, *L'Islamisme radical*, Hachette, 1987.
- FAKKAR Rouchdi, *L'influence française sur la formation de la presse littéraire en Égypte au XIXe siècle. Aux origines des relations culturelles contemporaines entre la France et le monde arabe*, Geuthner, 1973.
- FENAUX Pascal & REMACLE Éric, *La Méditerranée vue par l'Occident, un objet stratégique*, In *L'Europe et la Méditerranée*, (Bichara Khader), L'Harmattan, Academia, 1994, pp. 35-61.
- FERON Bernard, *Yougoslavie, origines d'un conflit*, Le Monde Editions / Bruxelles: Marabout, Paris, 1993.
- FERRO Marc, *Histoire des colonisations : des conquêtes aux indépendances XIII - XXe siècle*, Seuil, 1994.
- FLORY Maurice (en l'honneur de), *La Méditerranée, espace de coopération*, *Économica*, 1994.
- Fondation Méditerranéenne D'études Stratégiques, *Méditerranée, constantes géostratégiques*, Publisud, Paris, 1997.
- Fondation Méditerranéenne d'Études Stratégiques, *La Méditerranée occidentale, un espace à partager*, Actes de la table ronde de Bandol, 8-9 Février 1991.
- Fondation Méditerranéenne d'Études Stratégiques, *La Méditerranée occidentale, quelles stratégies pour l'avenir ?*, Publisud, 1994.
- FOUCAULD J. Baptiste, *La France, et l'Europe d'ici 2010*, La Documentation Française, 1993.
- FREMEAUX Jacques, *La France et l'Islam depuis 1789*, PUF, 1991.
- GENEVE: Université de Genève. Texte publié également dans *Méditerranée, espace de cultures et de civilisations*, Collection Europe-Cultures, volume 6, Institut Robert SCHUMAN pour l'Europe, B.P. 219, F 60631 Chantilly Cedex.
- GHASSAN Salamé (dir.), *Proche-Orient, les exigences de la paix*, Complexe, 1994.
- GHEBALI Victor Yves, *La diplomatie de la détente : la CSCE. 1973-1989*, Bruylant, Bruxelles, 1989.
- GIZARD Xavier, *La Méditerranée inquiète*, DATAR, Ed de l'Aube, 1993.
- GRECO Ettore, *L'Italia e la Spagna nel quadro euro occidentale*, IAI, 1991.
- GRIMAUD Nicole, *La politique algérienne en Méditerranée*, *Awraq*, Vol X, 1989, pp. 195-214.
- GROSSER Alfred, *Affaires extérieures, la politique de la France 1944-1984*, Flammarion, 1984.
- HABIG Michel et al., *La question kurde*, Assemblée nationale, Paris, 1996.

- HARBI Mohamed, L'Algérie et son destin. Citoyens ou Croyants, Arcantère, 1992.
- HASSNER Pierre et al., De la politique étrangère de la France, Le Banquet, revue du CERAP, Paris, février 1998.
- HENRY Jean-Robert, La France et le mythe méditerranéen, In La Méditerranée en question, conflits et interdépendances, CNRS, 1991, pp. 191-199.
- HENRY Jean-Robert & GROU G rard (dirs.), Politiques m diterran ennes : entre logiques  tatiques et espace civil, ed. KARTHALA, Paris, 2000.
- HERMET Guy, Les d senchanteurs de la libert , Fayard, 1993.
- HESSEL St phane, « La France de Mitterrand et le Tiers Monde » In HOFFMANN S., ROSS G., L'exp rience Mitterrand, PUF, 1988, pp. 411-428.
- HOC Stanley, « La politique internationale de Mitterrand ou le gaullisme sous un autre nom », In L'exp rience Mitterrand (Hoffmann, Ross), PUF, 1988, pp.373-387.
- HOFFMAN Stanley & ROSS George, L'exp rience Mitterrand : continuit  et changement dans la France contemporaine , PUF, 1988.
- KASSIR Samir & MARDAM-BEY Farouk, Itin raires de Paris   J rusalem. La France et le conflit isra lo-arabe, 1958-1991, tome II, Les livres de la Revue d' tudes palestiniennes, Institut des  tudes palestiniennes, Washington, 1993.
- KENNEDY Paul, Naissance et d clin des grandes puissances, Payot, 1991.
- KODMANI-DARWISH Bassma & CHARTOUMI-DBARRY May (dirs.), Le Liban ou les d rives du processus de paix, Les notes de l'ifri n 1, juillet 1996.
- KORANY Baghat, Analyse des relations internationales, approches, concepts et donn es, Ga tan Morin Editeur, Centre qu b cois de relations internationales, 1987.
- LAIDI Zaki, L'ordre mondial rel ch  : sens et puissance apr s la guerre froide, Presses FNSP, 1992.
- LIAUZU Claude, L'Europe et l'Afrique m diterran enne. De Suez   nos jours, Complexe, 1994.
- LEQUESNE Christian, Paris Bruxelles. Comment se fait la politique europ enne de la France, Presses FNSP, 1993.
- LEVEAU R my, La M diterran e dans la politique fran aise, CERJ, 1987.
- MAALMI Abdelwahab, Les candidats   la puissance r gionale en M diterran e, In La Perestroika et les rapports Nord-Sud, Tunis, 1990.
- MALKIN Irad (coll.), La France et la M diterran e : vingt-sept si cles d'interd pendance, Leiden : Brill, 1990.
- MANTRAN Robert, Histoire de l'empire ottoman, Centre National des Lettres,  ditions Fayard, Paris, 1998.
- MITTERRAND Fran ois, Politiques. 1977, Tome I, Fayard, 1977.
- MITTERRAND Fran ois, Politiques 2.1977-1981, Fayard, 1981.
- MITTERRAND Fran ois, R flexions sur la politique ext rieure de la France, Fayard, 1986
- MOREAU DEFARGES Philippe, L'ordre mondial, Armand Colin, Paris, 1998.
- MYARD Jacques, La France et la M diterran e : les nouveaux enjeux, Assembl e Nationale, n 2373, 1995.

PERIGOT Francis, Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?, Conseil économique et social, n°7, avril 1998, 282 p.

PICAUDOU Nadine, La décennie qui ébranla le Moyen-Orient. 1914-1923, Complexe, 1992.

PINOL Armand, « L'image arabe de la France après Juin 1967 », pp. 79-98, In CHEVALLIER Dominique, Renouvements du monde arabe. 1952-1982, A. Colin, 1987.

PONTEIL Félix, La Méditerranée et les puissances. Depuis l'ouverture jusqu'à la nationalisation du canal de Suez, Payot, 1964.

RAVENEL Bernard, La Méditerranée : le Nord contre le Sud, L'Harmattan, 1990.

REMACLE Eric, Les leçons de la guerre de Yougoslavie pour la paix et la sécurité en Méditerranée, In L'Europe et la Méditerranée (Bichara Khader), L'Harmattan. Academia, pp. 173-183.

REYNAUD Christian & SID AHMED Abdelkader (dir.), L'avenir de l'espace méditerranéen, Publisud, 1991.

ROBIN Gabriel, Le rang de la France: mythe ou responsabilité ?, La Table ronde, Paris.

SERRE Françoise de la & LERLITZ Jacques & WALLACE Helen (dirs.), Les politiques étrangères de la France et de la Grande-Bretagne depuis 1945. L'inévitable ajustement, FNSP, Berg, 1990.

THOBIE Jacques, Ali et les quarante voleurs – Impérialismes et Moyen-Orient de 1914 à nos jours, Messidor, Paris, 1985.

UNESCO, Des insécurités partielles à la sécurité globale, Actes du symposium international, 12-14 juin 1996, tenu à la Maison de l'UNESCO, publication des Ateliers de l'UNESCO, 1997. Forum méditerranéen, Méditerranée occidentale, Europe du sud et Maghreb, actes du colloque de Tanger, Ed. sa, s.l., 1989.

VASCONCELOS Alvaro (dir.), Européens et Maghrébins. Une solidarité obligée, Karthala, 1993.

VIARD René, L'Eurafrique. Pour une nouvelle économie européenne, Ed. Fernand Sorlot, Paris, 1942.

WOLFGANG (Slim Freund), La Perestroïka et les rapports Nord-Sud en Méditerranée, Colloque international, Tunis, 29 novembre au 1er décembre 1990, Deutsche Orient Institut (Hambourg) - Centre d'Etudes de recherches et de publications, Tunis, 1990.

ZORGBIBE Charles, La Méditerranée sans les Grands ?, PLTF, 1980.

1er Forum méditerranéen. Actes du Colloque : "Réalités et perspectives des relations entre les pays européens de la Méditerranée occidentale et les pays du Maghreb associés à la CEE", Editions Echanges Méditerranée, Marseille, 25 au 27 février 1988, 1989.

2ème Forum méditerranéen. Actes du Colloque : "Méditerranée occidentale Europe du sud et Maghreb : Réalités et perspectives des relations entre les pays européens de la Méditerranée occidentale et les pays de PUMA", Editions TSA, Palais de Marshan, Tanger, 23 au 27 mai 1989.

Rapport du groupe de travail présidé par Rémy LEVEAU sur Le partenariat euro-méditerranéen, La Documentation française, Paris, 2000.

Discours de Jacques CHIRAC à l'occasion de la réception des ambassadeurs, Palais de l'Élysée, 28 août 2000.

2. Articles

2.1 Revues, journaux

ABOU Diab K & BALTA Paul, « Tour d'horizon du monde arabe », Rive, n°2, Rome, Printemps 1997.

ADAMSON Kay, « La seconde guerre d'Algérie : the ambivalent nature of the French state's response to the Algerian crisis », *Cambridge Review of International Affairs*, vol 11, n°2, Winter-Spring 1998, pp.152-164.

AGERON Charles Robert, « Jaurès et les socialistes devant la question algérienne. (de 1895 à 1914) », *Le Mouvement social. Revue trimestrielle de l'Institut français d'Histoire sociale*, Janvier-Mars 1963, pp. 3-29.

AKAGUL Deniz, « La demande d'adhésion de la Turquie à la communauté européenne. Quelques réflexions sur l'avis de la commission », *CEMOTI*, n°10, juin 1990, pp.25-32.

AKAGUL Deniz, « Les échanges commerciaux bilatéraux entre la France et la Turquie : état des lieux et perspectives », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.87-99.

ALATON Ishak, « La coopération commerciale entre la Turquie et l'Europe : un exemple pratique », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.117-121.

ATHENA (Le dossier d'), « L'Europe et l'espace méditerranéen », *La Documentation française*, Paris, 2ème semestre 1997.

BALTA Paul, « Le projet culturel euro-méditerranéen. Intentions et réalités », *Confluences Méditerranée*, n° 21, L'Harmattan, Paris, printemps 1997.

BASFAO Kacem & HENRY Jean-Robert, « Le Maghreb et l'Europe, que faire de la Méditerranée ? », *Revue du XXe siècle*, Oct-Déc 1991, pp. 43-51.

BEAUCHAMP Damien, « La fin d'une illusion : la politique arabe de la France », *Commentaire*, n°58, été 1992, pp. 367-371.

BERRABA Mohamed, « Les relations maroco-françaises : pour un partenariat rénové », *Défense nationale*, n°10, 1999, pp.10-17.

BILLION Didier, « Les relations franco-turques depuis la fin des années soixante : un bilan contrasté », *CEMOTI*, n°8, 1989.

BONNEFOUS Marc, « Réflexions sur une politique arabe », *Défense nationale*, Paris, août-septembre 1998.

BOZDEMIR Michel, « Méditerranée : politique et stratégie », *Problèmes politiques et sociaux*, n°582, 15 avril 1988.

CHAGNOLLAUD Dominique, « Une grande puissance de ce monde. Brève réponse à Jean CHESNAUX », *Politiques*, n° 3, été 1992.

CHASSARD Dominique, « Les perspectives politiques, économiques et culturelles des relations franco-turques », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.25-30.

CHERIGUI Hayète, « Maghreb et Machrek dans la politique étrangère de la France depuis l'après-guerre du Golfe », *Le Banquet*, revue du CERAP, 1998, pp.51-74.

CHESNAUX Jean, « La France, puissance mondiale moyenne », *Politiques*, n° 3, été 1992.

CHESNAUX Jean, « A propos d'une politique méditerranéenne », *Défense Nationale*, n° 2, Paris, février 2000, p.5-18.

CHOLLIER Gilbert, « Pour une nouvelle politique de la France et de l'Europe dans le bassin méditerranéen », *Issues*, n°44, premier trimestre 1993.

COUSTILLERE Jean-François, « Réflexions sur les relations entre les pays riverains de la Méditerranée occidentale », *Bulletin de l'ESGN*, n°110, 1985.

- COUSTILLERE Jean-François, « Méditerranée : quel enjeu pour le XXI^e siècle », Défense nationale, n°4, avril 1999, pp.5-21.
- COUSTILLERE Jean-François, « Une autorité de coordination en Méditerranée », Défense nationale, n°2, Paris, avril 1999.
- DAGUZAN Jean-François, « Les intérêts français et européens en Méditerranée comparés à ceux d'Europe centrale et orientale », Une architecture européenne équilibrée. L'ouverture de l'Union européenne vers l'Europe centrale et la Méditerranée, Publisud, Paris, 1999, pp.55-69.
- DAGUZAN Jean-François, « La Méditerranée en quête d'une organisation politico-stratégique », Bulletin de documentation du CESA, n°521, décembre 1997, pp.40-50.
- DAGUZAN Jean-François, « La politique française au Proche-Orient », Les Cahiers de Mars, n°167, 4^{ème} trimestre 2000, pp.167-173.
- DELCAMBRE Anne-Marie, « Des miroirs déformants. L'islam dans le miroir de l'Occident chrétien. L'Occident chrétien vu dans le miroir de l'Islam », Confluences/Méditerranée, N° 16, L'Harmattan, Paris, Hiver 1995-1996.
- DURTESTE Philippe, « Le rôle de la Marine française en méditerranée », Cahiers de Mars, n°151, 1996, pp.25-38.
- ETIENNE Bruno, « Amnésie, amnistie, anamnèse : amère Algérie », Mots, n°57, décembre 1998.
- FLORI Jean, « Quand les « Français » découvraient le monde turc 1099-1999 : nouveautés et permanence », Revue française de géoéconomie, n°9, 1999.
- FREMEAUX Jacques, « La V^{ème} République et la Méditerranée », Relations internationales, n°87, 08/1996.
- GHILES Francis, « La Méditerranée, un enjeu qui mérite une politique plus audacieuse », Politique étrangère, Paris, printemps 1998, pp.69-76.
- GHILES Francis, « A la recherche d'une troisième voie, actualités du dialogue euro-méditerranéen », Le Monde diplomatique, n°560, 2000.
- GNESOTTO Nicole et KODMANI-DARWISH Bassma, « Les relations franco-turques », Politique étrangère, n°1, printemps 1985, pp.173-186.
- GORCE Paul-Marie de la, « La France et le Maghreb », Politique étrangère, Ifri, hiver 1995/1996, p.927-939.
- GRIBINSKI Jean-François, « Jacques Chirac et l'Europe : une politique « réaliste » », Relations internationales et stratégiques n°25, printemps 1997, pp.66-81.
- GROSSER Alfred, « La politique extérieure de la France », Politiques, n° 3, été 1992, p. 37-45.
- HASSNER Pierre, « Intégration et coopération ou inégalité et dépendance ? », Revue Française de Science Politique, Décembre 1974, pp.1249-1267.
- HOLM Ulla, « Algeria : France's untenable engagement », Mediterranean Politics, vol 3, n°2, Autum 1998, pp.104-114.
- HUNTZINGER Jacques, « La politique extérieure du Parti socialiste », Politique Etrangère, mars 1982, pp. 33-45.
- JOXE Alain, « Latino-chrétiens et arabo-musulmans : pour une stratégie autonome de la France en Méditerranée », Peuples méditerranéens (64-65), juillet-décembre 1993.
- JUPPE Alain, « déclaration à l'UNESCO, 20 février 1995 », DPIC Bulletin Quotidien, 24 février 1995.
- KHADER Bichara, « L'Europe et la Méditerranée : géopolitique de la proximité », Les Cahiers du Monde arabe, n° 112, 1994.

- KIENLE Eberhard, « Partenariat et stabilité dans le bassin méditerranéen », *Politique étrangère*, 1/1998.
- KIENLE Eberhard, « Libre-échange contre libéralisation politique: partenariat et stabilité dans le bassin méditerranéen », *Politique étrangère*, Paris, printemps 1998, pp.51-67.
- KODMANI-DARWISH Bassma, « Pulsions et impulsions : l'euro-méditerranée comme enjeu de société », *Politique étrangère*, Paris, printemps 1998, pp.36-49.
- KODMANI-DARWISH Bassma, « La France et le Moyen-Orient : entre nostalgie et réalisme », *Politique étrangère*, Ifri, hiver 1995/1996, p.941-957.
- LABOUREYRAS Jean-Luc, « La relation France - Turquie dans le domaine de l'armement », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.131-137.
- LA GORGE Paul-Marie de, « La recomposition du Sud-Est de l'Europe », *Défense nationale*, Paris, mars 1998.
- LANXADE Jacques, « La politique méditerranéenne de la France », *Etudes internationales*, n°63, 07/1997.
- LAURENS Henry, « La France, l'Angleterre et les Etats-Unis dans la Méditerranée et le monde arabe », *Relations internationales*, n°87, automne 1996.
- LECHERVY Christian, « Les relations bilatérales de défense », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.47-56.
- LEMARCHAND Ph. (dir.), « Atlas géopolitique du Moyen-Orient et du monde arabe. Le croissant des crises », *Hommes et migrations*, N° 1172-1173, Paris, 1993.
- LEVEAU Rémy, « La Méditerranée dans la politique française », *Etudes*, Septembre 1987, pp. 149-162.
- LIOGER Raphaël, « Jouer la carte méditerranéenne », *Revue des deux mondes*, n°12, 12/1996, pp.50-58.
- MANCERON Victor, « La « nouvelle politique arabe » de Jacques Chirac ou l'art du paradoxe », *Relations internationales et stratégiques*, n°25, printemps 1997, pp.110-120.
- MAULNY Jean-Pierre, « France, Turquie et armement : de l'exportation à la coopération », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.125-130.
- MEYER Barbara, « La Méditerranée : difficultés d'une coopération Nord-Sud », *Développement et Coopération*, n°5, septembre-octobre 1995, pp.16-18.
- MITTERRAND François, « Une Méditerranée de paix », *Nouvelle Revue Socialiste*, septembre-octobre 1980, pp. 97-104.
- NICOLI Christophe, « L'essor des échanges économiques franco-turcs », *Les premières rencontres stratégiques franco-turques*, IRIS, Paris, 1998, pp.111-116.
- PELLETREAU Robert, « Proche-Orient: la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis », *Politique étrangère*, Paris, été 1998.
- QUANDT William B., « Bill Clinton et la paix israélo-arabe », *Politique étrangère*, Paris, printemps 1998.
- RAVENEL Bernard, « La France en Méditerranée : nouvel ordre économique ou nouvel ordre militaire ? », *Cosmopolitiques*, 10/1998, pp.11-29.
- ROY Olivier, « Sur la "politique arabe" de la France », *Maghreb-Machrek*, avril-juin 1991, n° 132, pp. 15-21.
- ROY Olivier, « La France, orpheline de sa politique arabe », *Esprit*, Juin 1991, pp. 157-162.

SALAME Ghassan, « La France au Moyen-Orient : perceptions et déceptions », Le Banquet, Revue du CERAP, 1998, pp.37-49.

SALLANTIN Xavier, « Pour une politique de renaissance méditerranéenne », Futuribles, n°14, Mars avril 1978, pp. 131-144.

SCHMID Lucile, « L'Algérie et la France », Limes, n°6, 1998, pp.229-246.

SEQUIN Philippe, « La république et l'exception française ? », Philosophie politique, n° 4/93.

WAUTHIER Claude, « La politique africaine de Jacques Chirac », Relations internationales et stratégiques, n°25, printemps 1997, pp.121-128.

2.2 Documents électroniques

BALTA Paul, « La politique arabe et musulmane de la France », <http://confluences.ifrance.com/confluences/Textes/22Balta.htm>, été 1997, 4 p.

BENSIDOU M Isabelle & CHEVALLIER Agnès, « Euro-Méditerranée : le pari de l'ouverture », www.cepii.fr/Meditrol, 1996.

FABRE Thierry, « La Méditerranée : guerre des cultures ou projet commun ? », <http://periples.mmsh.univaix.fr/med-representations/textes/fabre>, 14 p.

MEYER Barbara, « La Méditerranée : difficultés d'une coopération Nord-Sud », http://www.euforic.org/dandc/95f_mey.htm, 1995, 4 p.

IV^{ème} Conférence euro-méditerranéenne, www.doc.diplomatie.fr/cgi.bin.pl, Bulletin d'actualités, 17/11/2000, 41 p.

Table des matières

	Page
Introduction	3
Partie I : Fondements historiques, politiques et culturels de la politique française en Méditerranée	
I. 1 De Charlemagne à la Révolution française	4
I. 1. 1 L'Orient ou la naissance d'une présence française	5
I. 1. 2 L'empreinte de François I ^{er}	6
I. 1. 3 Le XVII ^{ème} siècle : un regain d'intérêt pour la Méditerranée	6
I. 2 Le rôle de la rivalité franco-britannique dans la définition d'un espace de puissance	8
I. 3 L'expédition d'Egypte ou l'expression stratégique de la Méditerranée	9
I. 4 L'expansion coloniale	11
I. 5 Les lendemains difficiles de la 2 ^{ème} Guerre mondiale	13
I. 6 La politique arabe de la France de 1963 à 1985	15
I. 7 La « méditerranéisation » de la politique française	19
Partie II : La politique méditerranéenne de la France : un instrument de diplomatie collective et de puissance régionale	
II. 1 Des intérêts de la France en Méditerranée	23
II. 1. 1 Les approvisionnements énergétiques	23
II. 1. 2 Les échanges	25
II. 1. 3 L'influence culturelle	26
II. 2 Défis et risques en Méditerranée	27
II. 2. 1 Les défis	28
II. 2. 2 Les risques	32

II. 3 Le Forum méditerranéen : solidarité formelle pour un processus informel	34
II. 4 Le processus de Barcelone	37
II. 5 Les effets discutables d'une « nouvelle politique arabe »	40
Conclusion	45
Annexe 1	48
Annexe 2	64
Bibliographie	67